

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*PROCESSUS DE LISBONNE :
CONTRIBUTION DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL À LA PRÉPARATION DU
SOMMET DE PRINTEMPS 2007*

2006

MANDATURE 2004-2009

Séance du Bureau du 26 septembre 2006

**PROCESSUS DE LISBONNE :
CONTRIBUTION DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À LA
PRÉPARATION DU SOMMET DE
PRINTEMPS 2007**

**Communication du Conseil économique et social
présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron
au nom de la délégation pour l'Union européenne**

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| CHAPITRE I - COMMUNICATION DU BUREAU À PARTIR DES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN PRÉPARATION DU SOMMET DE PRINTEMPS 2007..... | 7 |
| I - AMÉLIORER LA COORDINATION ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELON EUROPÉEN..... | 7 |
| A - CONFORTER LA COORDINATION EN MATIÈRE MONÉTAIRE | 7 |
| B - REDONNER DES MARGES DE MANŒUVRE À NOS FINANCES PUBLIQUES..... | 8 |
| C - DONNER DES MOYENS BUDGÉTAIRES ACCRUS À L'UNION | 9 |
| D - MIEUX COORDONNER LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS COMMUNAUTAIRES..... | 10 |
| E - INITIER UNE COOPÉRATION EN MATIÈRE FISCALE AU SEIN DE L'UNION | 11 |
| F - RÉEXAMINER AU NIVEAU EUROPÉEN NOTRE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE | 11 |
| II - ÉDIFIER LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE..... | 13 |
| A - PROMOUVOIR LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE AU NIVEAU NATIONAL | 13 |
| 1. Favoriser la réussite scolaire..... | 13 |
| 2. Mobiliser pour la formation tout au long de la vie | 14 |
| 3. Promouvoir l'organisation « apprenante » | 14 |
| B - FAVORISER L'ESSOR DE LA RECHERCHE À L'ÉCHELON NATIONAL ET EUROPÉEN..... | 15 |
| 1. Relancer l'effort de recherche | 15 |
| 2. Mettre en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur..... | 15 |
| 3. Offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives | 15 |
| 4. Renforcer l'intégration du système français dans l'espace européen de la recherche..... | 16 |

| | |
|--|-----------|
| III - CONFORTER LA COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE DANS UN CADRE EUROPÉEN | 17 |
| A - SOUTENIR L'INVESTISSEMENT | 17 |
| 1. Mener à bien les programmes d'infrastructures et les équipements structurants..... | 17 |
| 2. Encourager les entreprises à investir | 17 |
| 3. Développer une stratégie industrielle | 18 |
| B - FACILITER LA VIE DES ENTREPRISES | 18 |
| 1. Simplifier la vie des entreprises..... | 18 |
| 2. Renforcer le système productif, le développement des PME et favoriser la transmission d'entreprises..... | 19 |
| IV - DÉVELOPPER L'EMPLOI POUR MIEUX VALORISER LE CAPITAL HUMAIN | 21 |
| A - ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI..... | 21 |
| B - FAVORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE | 22 |
| C - SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SALARIÉS..... | 22 |
| D - ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI INDÉPENDANT | 23 |
| V - RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE | 25 |
| A - FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES..... | 25 |
| 1. Améliorer l'insertion des jeunes issus de l'enseignement supérieur..... | 25 |
| 2. Favoriser l'insertion des jeunes en difficulté..... | 26 |
| B - PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX CATÉGORIES LES PLUS TOUCHÉES PAR LE CHANGEMENT ÉCONOMIQUE OU EN SITUATION DE PRÉCARITÉ | 27 |
| C - CONFORTER LES SERVICES PUBLICS ET LES SERVICES AU PUBLIC | 28 |
| 1. Conforter les services publics au plan européen et national | 28 |
| 2. Renforcer et moderniser le service public hospitalier..... | 29 |
| D - AMÉLIORER, POUR LA RÉFORME, LES MÉTHODES DE DIALOGUE SOCIAL ET DE CONCERTATION | 30 |

| | |
|--|-----------|
| VI - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT..... | 31 |
| A - RELEVER LES DÉFIS DE L'APRÈS-KYOTO..... | 31 |
| 1. Maîtriser les émissions du secteur électrique | 31 |
| 2. Engager la mutation des transports..... | 32 |
| 3. Concevoir la sortie du pétrole, généraliser l'étiquette énergie et prendre en compte la valeur carbone | 33 |
| B - ADAPTER LES POLITIQUES FONCIÈRES, D'URBANISME ET D'HABITAT | 33 |
| 1. Assurer la maîtrise foncière..... | 33 |
| 2. Adapter les politiques d'urbanisme et de logement aux changements climatiques | 35 |
| 3. Soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement..... | 36 |
| C - DE NOUVELLES BASES POUR L'APRÈS-KYOTO..... | 36 |
| 1. Un engagement planétaire | 36 |
| 2. La mobilisation de l'Union européenne | 37 |
| CHAPITRE II - PREMIÈRES OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE RAPPORT DE SUIVI 2006 DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2005-2008 | 39 |
| I - ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE ET DE LA CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE FRANCE À CETTE STRATÉGIE | 39 |
| A - LISBONNE : UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE FONDÉE SUR UN CYCLE ANNUEL..... | 40 |
| 1. Lisbonne, une nouvelle impulsion à moyen terme pour coordonner les politiques européennes | 40 |
| 2. Un cycle annuel, avec une synchronisation de divers instruments | 40 |
| 3. Des innovations progressives | 41 |
| B - L'IMPLICATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS : UNE DÉMARCHE ET UNE PROCÉDURE INNOVANTES | 42 |
| 1. Une démarche transversale..... | 42 |
| 2. Des méthodes innovantes et évolutives | 42 |
| 3. Des contributions bien accueillies par le Gouvernement français ainsi que par des acteurs majeurs en matière européenne | 43 |

| | |
|--|-----------|
| II - LA PROCÉDURE DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME ET DE SON SUIVI S'INSCRIT DANS UN PROCESSUS D'APPROPRIATION NATIONALE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE..... | 45 |
| A - UN EFFORT DE TRANSPARENCE ACCRU POUR UNE DÉMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE | 45 |
| B - UNE DÉMARCHE VISANT À FAVORISER L'APPROPRIATION NATIONALE DES OBJECTIFS DE LISBONNE | 46 |
| III - QUELLE CONCILIATION ENTRE PRIORITÉS NATIONALES ET PRISE EN COMPTE DE LA NÉCESSAIRE DIMENSION EUROPÉENNE ?..... | 49 |
| A - UN PLAN QUI TENTE DE CONCILIER PRIORITÉS NATIONALES ET PRISE EN COMPTE DES LIGNES DIRECTRICES INTÉGRÉES..... | 49 |
| B - QUELLE PLACE, DANS LE PROJET DE RAPPORT DE SUIVI ET LE PNR, POUR LA COOPÉRATION ENTRE ÉTATS MEMBRES ?..... | 50 |
| IV - OBSERVATIONS ET INTERROGATIONS SUR LES DIFFÉRENTS VOILETS DU PNR..... | 51 |
| V - DES PREMIÈRES OBSERVATIONS ET INTERROGATIONS QUI SERONT ULTÉRIEUREMENT COMPLÉTÉES ET APPROFONDIES..... | 73 |
| CONCLUSION..... | 75 |
| ANNEXES..... | 77 |
| Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 19 septembre 2006..... | 79 |
| Annexe 2 : Liste des avis du Conseil économique et social ayant été pris en compte dans cette communication..... | 81 |
| Annexe 3 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière des avis pris en compte par cette communication | 85 |
| Annexe 4 : Liste des avis adoptés par le Conseil économique et social depuis octobre 2002, entrant dans le champ de la stratégie de Lisbonne...91 | |
| TABLE DES SIGLES | 99 |

Le 14 mars 2006, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la délégation pour l'Union européenne l'élaboration d'un projet de communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social, en préparation du Sommet de printemps 2007, comme il l'avait déjà fait pour les Sommets de printemps 2004 et 2005¹.

Cette quatrième édition prend un relief nouveau, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre de la saisine permanente confiée par le Gouvernement à notre assemblée pour le suivi du Programme national de réforme (PNR).

Ce document rassemble et présente de manière synthétique les éléments concernant la problématique du Sommet de printemps qui se trouvent dans les avis votés depuis un an par notre assemblée².

Il s'appuie en outre brièvement sur quelques avis déjà évoqués dans la contribution « *stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* » rédigée dans la perspective du Sommet de printemps 2006, dans la mesure où ces avis gardent leur actualité et éclairent les nouveaux travaux conduits par le CES depuis cette contribution. Pour avoir une vue d'ensemble des positions du Conseil économique et social sur la stratégie, il faut donc se référer à ces deux documents, qui sont complémentaires.

Cette présentation simplifiée facilite l'accès aux textes intégraux des délibérations de notre assemblée, y compris pour connaître les déclarations et explications de vote des différents groupes, lesquelles expriment la diversité des positions de ces derniers³.

La présente communication comprend également, dans son second chapitre, une synthèse des premières observations de notre assemblée sur le projet de rapport de suivi du Programme national de réforme élaboré par le Gouvernement. Celui-ci a en effet souhaité recueillir les réactions du Conseil économique et social sur ce document, présenté le 5 septembre 2006 à la délégation pour l'Union européenne du CES par Monsieur Raymond Cointe, secrétaire général adjoint du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

La délégation a chargé Monsieur Jacques Duron de la préparation de cette communication.

¹ Le résultat du vote de la communication au sein de la délégation figure en annexe 1.

² La liste et les références complètes des avis et rapports sur lesquels s'appuie cette communication se trouvent en annexe 2. Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Conseil économique et social (www.ces.fr).

³ Les résultats des votes des différents groupes sur chacun des avis entrant dans la composition de cette communication se trouvent en annexe 3.

INTRODUCTION

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a marqué un tournant en définissant un objectif stratégique à dix ans : « *faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Le Conseil européen de Göteborg, en 2001, a ajouté la dimension de l'environnement, la stratégie de Lisbonne étant depuis lors fondée sur les trois piliers économique, social et environnement, même si, à l'issue du bilan à mi-parcours, en 2005, la stratégie de Lisbonne révisée met plus l'accent sur compétitivité, croissance, emploi et cohésion sociale.

Le CES français s'est depuis plusieurs années investi dans le processus de Lisbonne, en lui consacrant de nombreux avis et communications et en participant, en 2005, au travail effectué dans le cadre du réseau interactif entre le Comité économique et social européen (CESE) et les CES nationaux.

Bon nombre des observations des synthèses élaborées par notre assemblée en préparation des sommets de printemps 2004 et 2005 restent valides. Fondée sur les travaux du Conseil économique et social de juin 2005 à juin 2006, cette communication vise à compléter certaines remarques antérieures et à mettre en exergue les observations nouvelles résultant des avis récents.

En mars 2005, devant les résultats mitigés au regard des objectifs affichés de la stratégie de Lisbonne à mi-parcours, le Conseil européen a décidé d'impliquer davantage les États membres dans sa mise en œuvre. Cette inflexion se justifie d'autant plus qu'une grande partie des politiques entrant dans le champ de la stratégie de Lisbonne relève des compétences nationales, le processus de Lisbonne visant précisément à les coordonner.

Un Programme national de réforme a été élaboré à cette fin pour trois ans dans chaque État membre. Compte tenu des délais, le Gouvernement n'avait pu consulter notre assemblée ni les partenaires sociaux sur le contenu du PNR avant sa présentation à la Commission européenne. Il a néanmoins souhaité, après les contributions du CES préparatoires aux sommets de printemps 2004 et 2005, qu'un suivi de ce PNR soit effectué par notre assemblée.

Cette nouvelle contribution ne saurait pour autant avoir pour objet de viser à évaluer les résultats du PNR.

D'une part, dans sa communication « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* »⁴, notre assemblée a déjà effectué à cet égard le constat suivant :

- la France se trouve dans une situation relativement favorable en Europe en termes de PIB par habitant ;
- la France est bien située en matière d'environnement ;

⁴ Communication « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* », présentée par Mme Évelyne Pichenot au nom de la délégation pour l'Union européenne (février 2005).

- la France se trouve encore en position assez favorable dans l'Union pour l'innovation, mais elle ne progresse pas ou peu en tendance ;
- la situation de la France apparaît contrastée au regard de l'intégration des marchés et de la réforme économique ;
- la France apparaît seulement proche de la moyenne de l'Union en matière de cohésion sociale ;
- la France se trouve dans une situation médiocre au sein de l'Union en matière de taux d'emploi.

Un futur travail de notre assemblée devrait, au premier trimestre 2007, analyser l'évolution de la situation de la France au regard des principaux indicateurs de Lisbonne au cours des deux dernières années, depuis la parution de la communication « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* » en 2005.

Mais, neuf mois après la sortie du PNR, il est encore trop tôt pour prétendre pouvoir mesurer de manière exhaustive les effets éventuels de celui-ci dans les statistiques.

D'autre part, le Conseil économique et social a déjà partiellement répondu à la demande du Gouvernement en adoptant avant le débat budgétaire, dans le cadre de l'avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », rapporté par M. Michel Didier, un complément à l'avis intitulé « *Réflexions sur le suivi du PNR* », qui vise à établir une première analyse de ce programme.

La présente communication s'inscrit donc en complémentarité avec ces premiers apports de notre assemblée, et vise à rassembler et à présenter de manière synthétique les principaux éléments concernant la problématique du Sommet de printemps qui se trouvent dans les avis votés depuis un an par le CES, afin que le Gouvernement puisse en tenir compte dans les inflexions à apporter à sa politique.

S'il indique une direction pluriannuelle, le PNR ne saurait en effet rester figé pendant les trois années au cours desquelles il s'appliquera, et devrait prendre en compte les inflexions nécessitées par les évolutions du contexte économique, social et environnemental intervenues depuis son élaboration et par l'approfondissement de la méthode fondée sur une comparaison stimulante.

Par ce travail, le CES entend apporter sa participation pour faire connaître la stratégie de Lisbonne, qui reste trop méconnue des citoyens et appeler l'attention du Gouvernement sur les orientations qui lui semblent nécessaires à cet égard.

Dans son récent avis sur « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », le CES met l'accent sur le lien trop ténu entre le Programme national de réforme et les Lignes directrices intégrées (LDI)⁵, et souligne que l'approche de la coopération économique en Europe reste insuffisamment ambitieuse.

⁵ En 2005, lors de la relance de la stratégie à mi-parcours, les Grandes orientations de politique économique (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi ont été remplacées par des Lignes directrices intégrées (LDI), qui définissent les nouvelles orientations de la stratégie de Lisbonne.

La gouvernance en Europe doit à cet égard porter la plus grande attention au fait que la stratégie de Lisbonne repose sur l'équilibre entre ses trois piliers économique, social et environnemental et au fait que sa réussite dépend étroitement d'une synergie permanente entre ces trois dimensions. Le budget de l'Union mériterait un esprit de responsabilité, pour réunir les conditions financières de réussite du projet européen. L'application du Pacte de stabilité, dont la réforme doit faire ses preuves, et de la politique monétaire de la zone euro, qui doit prendre davantage en compte la nécessité de stimuler la croissance et l'emploi, constituent également des enjeux essentiels.

Aussi le CES a-t-il souhaité, dans cette communication, articuler ses préconisations avec les grands axes de la stratégie de Lisbonne. Néanmoins, pour marquer la nécessité de renforcer le lien du Programme national de réforme avec ceux-ci, il fait référence aux points du PNR concernés.

Dans la lignée de sa récente communication « *Contribution du CES au Livre blanc sur une politique de communication européenne* »⁶, notre assemblée entend, dans le cadre de cette communication centrée sur l'appropriation nationale de la stratégie de Lisbonne, présenter sa propre analyse des sources du fossé entre les citoyens et les institutions européennes, afin que les politiques de l'Union, plus cohérentes et pertinentes, puissent être mieux élaborées et partagées, condition nécessaire à une large adhésion des citoyens à la relance du projet européen.

Elle souhaite appeler l'attention sur six grandes priorités.

⁶ Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne* », présentée par M. Jean-Marc Roirant au nom de la délégation pour l'Union européenne (juillet 2006).

CHAPITRE I

COMMUNICATION DU BUREAU À PARTIR DES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN PRÉPARATION DU SOMMET DE PRINTEMPS 2007

I - AMÉLIORER LA COORDINATION ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELON EUROPÉEN

Le Programme national de réforme traite des aspects économiques sous l'angle de la création des conditions d'une croissance sociale, et affiche notamment la volonté de placer l'économie française sur un chemin de croissance soutenue, de retrouver des marges de manœuvre budgétaires, d'assurer la viabilité à long terme de notre modèle social et de favoriser une croissance qui profite à tous.

Notre assemblée apporte son appui à l'objectif central d'une croissance sociale mise en avant par la présentation du Programme national de réforme, c'est à dire d'une croissance qui concilie dynamisme économique et justice sociale. Dans l'analyse du PNR effectuée par son avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », elle souligne que les quatre axes⁷ empruntés par ce Programme « *sont autant de priorités dans lesquelles chacun peut se reconnaître* », mais que « *des interrogations subsistent sur la portée des mesures prises ou envisagées en application de ces principes* »⁸. Les développements suivants permettront de revenir sur ces différents aspects, la cohérence entre les réformes du niveau européen étant la condition nécessaire mais pas suffisante pour la mise en œuvre du PNR.

Notre assemblée rappelle par ailleurs que l'existence des trop nombreux « *laissés pour compte* » de la planète légitime la recherche d'un ordre international plus juste et plus efficace, et soutient sans réserve les efforts de mise en œuvre des normes sociales de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans le monde⁹.

A - CONFORTER LA COORDINATION EN MATIÈRE MONÉTAIRE

Pour le Conseil économique et social, les risques qui planent sur les taux de change, et donc indirectement sur la croissance, devraient conduire à une coopération plus poussée entre les gouvernements, le Fonds monétaire international (FMI) et les banques centrales, non seulement des pays les plus développés (réserve fédérale des États-Unis, banque centrale européenne, banque

⁷ « *Mettre l'emploi au cœur de nos décisions, améliorer la compétitivité des entreprises, mettre en œuvre un volontarisme de l'État dans le domaine industriel et de la recherche et tenir le cap d'une politique budgétaire rigoureuse* ».

⁸ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », rapporté par M. Michel Didier (mai 2006), p. 33.

⁹ *Ibid.*, pp. 10 et 11.

du Japon, Banque d'Angleterre...), mais également des pays émergents en vue d'une meilleure gouvernance des parités monétaires¹⁰.

Notre assemblée attire l'attention sur les risques de hausse de taux trop rapide alors que la reprise au sein de la zone euro n'est pas pleinement assurée et qu'aucun risque de spirale inflationniste ne peut être détecté (la hausse des prix à la consommation n'ayant été que de 2,2 % tant en 2004 qu'en 2005)¹¹.

Quant à la sous-évaluation des monnaies asiatiques, dont le yuan chinois, le Conseil économique et social souhaite que les autorités politiques et monétaires de la zone euro soient moins discrètes sur ce sujet, qui s'apparente à un véritable dumping monétaire¹².

B - REDONNER DES MARGES DE MANŒUVRE À NOS FINANCES PUBLIQUES

Dans sa contribution au rapport de synthèse du Comité économique et social européen, élaborée en vue du Conseil européen de mars 2006, notre assemblée soulignait qu'une véritable coopération en matière de politique économique au sein de l'Union est indispensable pour réaliser les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne tout en allant dans le sens des aspirations des peuples, et notait que l'application du pacte de stabilité et de croissance, dont la réforme doit encore faire ses preuves, mérite la plus grande attention¹³. C'est en effet en adoptant des décisions budgétaires coordonnées, solidaires et de nature non automatique, afin de pouvoir s'adapter aux conditions toujours mouvantes de la conjoncture, que l'Europe parviendra à accélérer sa croissance¹⁴, la régulation conjoncturelle visant à la fois à limiter les effets des fluctuations économiques et à contribuer au renforcement de la croissance potentielle¹⁵.

Le Conseil économique et social s'associe à la préconisation du rapport Pébereau de maintenir le niveau global des prélèvements obligatoires pendant la période de retour à l'équilibre des finances publiques. Il s'inquiète à ce propos de la nouvelle baisse du rendement de l'impôt sur le revenu (IR) programmée pour 2007¹⁶. La politique de baisse du barème de l'IR non seulement complique l'équation budgétaire, mais tend à réduire encore un peu plus la redistribution par les prélèvements. Notre assemblée se prononce en faveur d'une véritable réforme du dispositif actuel dans le but de le rendre plus transparent et plus juste dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité visant à la rendre plus progressive¹⁷.

¹⁰ Avis « *Conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 10.

¹¹ *Ibid.*, p. 12.

¹² *Ibid.*, p. 13.

¹³ Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », présentée par M. Alain Deleu (novembre 2005), p. 4.

¹⁴ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2005* », rapporté par M. Luc Guyau (mai 2005), p. 12.

¹⁵ Avis « *Conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 28.

¹⁶ *Ibid.*, p. 18.

¹⁷ Avis « *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* », rapporté par M. Philippe Le Clézio (novembre 2005), p. 14.

Mais la réduction du déficit, première étape de la réduction de la dette, implique en outre une maîtrise plus affirmée de la dépense qui implique des réformes concertées de notre système public et des politiques actives en faveur d'une croissance soutenue et durable.

Les modalités de la réduction du déficit devraient faire l'objet d'un large débat en tenant compte des conséquences économiques et sociales des hypothèses alternatives de réduction du déficit. Notre assemblée souligne à cet égard la nécessité de développer dans notre pays les études d'évaluation des programmes et des services publics ainsi que l'information la plus large sur la dépense publique. C'est à cette condition que la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), entrée en application le 1^{er} janvier 2006, produira les conséquences espérées¹⁸.

C - DONNER DES MOYENS BUDGÉTAIRES ACCRUS À L'UNION

Le Conseil économique et social souhaite réaffirmer trois conditions à prendre en compte pour le budget européen du « souhaitable » : l'efficacité en termes de croissance et d'emploi, la solidarité avec les nouveaux adhérents et enfin l'équité entre les contributeurs.

Le CES ne peut que réaffirmer son souhait de voir le budget européen, en cohérence avec les politiques poursuivies, atteindre, dans ces conditions et dans une première étape, 1,14 % du RNB des 25.

Il considère que le mécanisme qui fait de chaque État le contribuable de l'Union ne peut que conduire chaque pays à ne raisonner qu'en fonction de son seul intérêt national. Il nuit à la nécessaire solidarité de la zone européenne. Il risque de condamner une véritable politique de relance de la croissance en phase avec la stratégie de Lisbonne. Il condamne les États à se replier sur leur seule politique budgétaire nationale et donc à limiter le potentiel que représente l'effet de taille de l'Union. Le budget de la recherche, l'Agence européenne de la défense ou la politique spatiale risquent ainsi de rester des coquilles vides alors que la coopération entre universités demeurerait anecdotique.

Pour le CES, une augmentation significative du budget passe par une remise à plat du système des contributions et une délimitation claire des compétences que l'Europe devrait financer, libérant ainsi des marges de manœuvre pour les États. Il ne s'agit pas d'augmenter insidieusement les prélèvements fiscaux mais de mieux utiliser l'effet de synergie que l'Union est à même d'apporter¹⁹.

Voilà pourquoi le Conseil économique et social propose de couper les perspectives financières en deux étapes. Dans la première phase, qui couvrirait la période 2007-2009, le budget européen pourrait être maintenu aux alentours du niveau actuel, en apportant quelques corrections. Pendant la période 2007-2009 pourrait être donné un véritable contenu au rôle de l'Union, à la définition de ses priorités et à la préparation d'un mécanisme de ressources propres assis sur les

¹⁸ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 18.

¹⁹ Avis « *Les perspectives financières de l'Union européenne* », rapporté par M. Georges de La Loyère (mai 2005), pp. 10 et 13.

richesses effectives des différents États, en privilégiant l'efficacité dans l'équité. Les nouveaux élus en 2009 pourraient ainsi participer à l'élaboration du nouveau cadre financier qui s'exerce au long de leur mandature et débutera en 2010²⁰.

Pour rendre plus équilibré le système de contribution au budget de l'Union, le CES propose de substituer au système actuel un financement par ressources propres dans le cadre du plafond fixé par le Conseil des ministres. Parmi les conditions nécessaires figurent celle de la régularité de la recette et celle d'une base uniformisée sur laquelle puisse s'appuyer un taux européen à définir.

Une partie du système actuel (environ 15 %) est basée sur une TVA théorique et recalculée. La priorité devrait être donnée à une véritable harmonisation des bases à travers toute l'Europe ou au moins à travers les Douze membres de la zone euro, afin de comparer les prélèvements entre États et de pouvoir consacrer un taux de trois ou quatre points au budget de l'Union, la différence avec le taux en vigueur demeurant ressource nationale.

La Commission a par ailleurs entrepris de proposer une harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés. Le CES souhaite que ces travaux soient menés à leur terme et aboutissent *in fine* à l'harmonisation de l'assiette, préalable à la pratique d'un prélèvement à taux fixe et uniforme à travers l'Union.

La combinaison de ces deux ressources propres est envisageable. Ainsi serait assuré le financement de l'Union, orienté principalement vers le développement et la croissance pour assurer à l'Europe le retour vers le plein emploi et financer sa politique sociale²¹.

D - MIEUX COORDONNER LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS COMMUNAUTAIRES

Notre assemblée rappelle par ailleurs les préconisations formulées dans le cadre de son avis de conjoncture de 2005 selon lesquelles un véritable pilotage de l'Europe passe par la coordination entre les politiques budgétaires, les questions monétaires et les autres instruments communautaires, sans exclure la protection du marché européen en cas de crise grave²².

Le processus de Cologne, qui associe les partenaires sociaux aux instances européennes, a déjà permis de progresser vers une compréhension commune de la situation économique. Le dialogue macroéconomique mériterait, à présent, de devenir le lieu d'une véritable concertation sur les questions budgétaires, monétaires, des salaires et des revenus, au bénéfice de la croissance économique et de la qualité de la vie des populations²³.

²⁰ Avis « *Les perspectives financières de l'Union européenne* », p. 14.

²¹ *Ibid.*, pp. 16 et 17.

²² Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2005* », p. 12.

²³ Avis « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Henri Feltz, p. 21.

Le Conseil économique et social souhaite que le processus européen soit repris afin que, au-delà du programme de Lisbonne, un objectif d'intégration plus poussée de l'espace européen, incluant les systèmes fiscaux et sociaux (notamment certaines assiettes des prélèvements) et les projets d'infrastructures de transport européennes, soit posé²⁴.

E - INITIER UNE COOPÉRATION EN MATIÈRE FISCALE AU SEIN DE L'UNION

En matière de fiscalité, l'harmonisation européenne ne progresse que très lentement, à l'exception du régime commun de TVA rendu indispensable par la mise en place du « marché unique ».

Une autre voie que celle de la concurrence est possible, consistant à s'assurer de la neutralité de l'impôt sur les sociétés au niveau européen en achevant l'harmonisation des assiettes dans le but de fixer une fourchette de taux, à l'image de ce qui existe pour la TVA. S'il s'avère impossible, dans un premier temps, de surmonter les réticences de certains États sur la question des taux, une « coopération renforcée » entre les pays souhaitant avancer plus vite ensemble, par exemple ceux de la zone euro, devrait être envisagée²⁵.

Les avancées vers une plus grande harmonisation au niveau européen, aujourd'hui encore balbutiantes, sont particulièrement décisives et doivent être inlassablement encouragées. Elles seules peuvent, à terme, permettre d'éviter une véritable guerre fiscale et sociale à laquelle certains semblent se résoudre trop facilement et qui ne ferait qu'appauvrir dangereusement les dispositifs collectifs dont nos pays se sont dotés, en particulier dans le domaine de la protection sociale²⁶.

F - RÉEXAMINER AU NIVEAU EUROPÉEN NOTRE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La problématique de l'énergie est d'autant plus cruciale qu'elle paraît durable et que le risque d'effet de serre rend à certains égards souhaitable le maintien du prix du pétrole à un niveau élevé.

Notre assemblée demeure convaincue de la nécessité de réexaminer au niveau européen, comme y invite le livre vert de la Commission publié le 8 mars 2006, notre politique énergétique sous ses différents aspects : sécurité des approvisionnements, économies d'énergie, sources de substitution, recherche²⁷.

C'est ce qui a été repris dans l'avis « *Les enjeux de l'après Kyoto* »²⁸ cité plus loin, en particulier au VI – C de la présente communication.

²⁴ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 13.

²⁵ Avis « *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* », pp. 12 et 13.

²⁶ *Ibid.*, p. 21.

²⁷ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 9.

²⁸ Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* », rapporté par Mme Élyane Bressol (avril 2006).

II - ÉDIFIER LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Le Programme national de réforme consacre l'une de ses trois parties à la construction d'une économie de la connaissance, en affichant la volonté de stimuler la recherche et l'innovation, de renouveler et dynamiser la politique industrielle, de promouvoir la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication, d'assurer un fonctionnement plus sain des marchés, propice au pouvoir d'achat des ménages, et de faciliter la cohésion et l'attractivité des territoires.

Ces divers points ont fait l'objet de nombreux avis du Conseil au cours des dernières années, les principales préconisations formulées ayant été reprises dans le cadre des éditions précédentes de la contribution de notre assemblée aux sommets de printemps 2004, 2005 et 2006²⁹.

Au cours des douze derniers mois, plusieurs travaux de notre assemblée ont à nouveau traité de cette dimension et il a paru utile d'appeler l'attention du Gouvernement sur certaines de leurs principales préconisations.

A - PROMOUVOIR LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE AU NIVEAU NATIONAL

La stratégie de Lisbonne se présente comme une volonté commune de répondre au défi de la mutation de la société industrielle en prenant appui sur l'intelligence, la connaissance et l'innovation³⁰.

1. Favoriser la réussite scolaire

Face à ce défi, la communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* »³¹ rappelait nombre des préconisations formulées par notre assemblée pour promouvoir la réussite scolaire :

- les contenus d'enseignement doivent être pensés en termes de compétences à acquérir et fondés sur un socle commun de connaissance ;
- la lutte contre les sorties du système scolaire sans qualification constituant une priorité nationale, la veille éducative et la lutte contre l'échec scolaire doivent être renforcées ;

²⁹ Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2004* » (p. 14), communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2005* » (pp. 5 à 12), et contribution « *Stratégie de Lisbonne : Contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* » (pp. 4 et 5), rapportées par M. Alain Deleu.

³⁰ Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Hubert Bouchet (octobre 2005), p. 25.

³¹ Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », présentée par Mme Élisabeth Morin (octobre 2005).

- la place de la dimension européenne dans les contenus d'enseignement devrait être renforcée et des efforts menés pour encourager à l'élargissement de la reconnaissance mutuelle des diplômés ;
- la maîtrise des langues étrangères, la mobilité des jeunes et des étudiants à l'intérieur de l'Union européenne, ainsi que le volontariat international en entreprise et les séjours européens d'échange doivent être développés.

Le Conseil économique et social souligne par ailleurs la nécessité de lutter contre les discriminations ethniques et les comportements sexistes en matière de formation, de revaloriser les filières technologiques et professionnelles, et d'inscrire les acquis scolaires dans un parcours continu de formation³².

2. Mobiliser pour la formation tout au long de la vie

Il convient de mobiliser pour la formation de tous et à tous les âges, afin d'assurer les parcours professionnels et la capacité à faire face à l'imprévisible à travers des dispositifs comme le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation, la validation des acquis de l'expérience et le bilan de compétences.

La pratique des Technologies de l'information et de la communication (TIC) doit être généralisée pour l'essor de la société de la connaissance, et l'initiative de la Commission « *i-2010* » portant sur la société européenne de l'information pour la croissance durable et l'emploi doit être encouragée.

Les médias doivent aussi être interpellés sur leur vocation éducative pour favoriser la diffusion de la connaissance et éclairer les citoyens sur les enjeux contemporains et futurs s'y rattachant³³.

3. Promouvoir l'organisation « apprenante »

La notion « d'apprenance » (disposition permanente à apprendre) doit s'appliquer aussi aux organisations, toutes invitées selon leurs natures à faciliter l'expression et la mise en réseau des connaissances et des acteurs.

Le Conseil économique et social recommande de généraliser les pratiques liées à l'analyse et à l'anticipation du changement au sein des systèmes et de leur environnement, à l'acquisition et au développement des capacités à questionner ainsi qu'à la mise en place de directions suffisamment souples pour transformer de façon constante l'organisation³⁴.

³² Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* ».

³³ Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », p. 5.

³⁴ Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », p. 20.

B - FAVORISER L'ESSOR DE LA RECHERCHE À L'ÉCHELON NATIONAL ET EUROPÉEN

1. Relancer l'effort de recherche

L'investissement dans la recherche et le développement est un impératif pour l'Union : la recherche doit prendre rang d'« *impératif catégorique* » aux niveaux national et communautaire, les moyens de la recherche étant à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles³⁵.

Dès lors, le budget de la recherche publique devrait, dans les cinq à dix ans à venir, être revu en hausse de 20 à 30 %, soit d'environ 2,5 à 3,5 milliards d'euros par an ; une majeure partie de cette augmentation devrait aller aux budgets des organismes, accompagnant l'effort de recherche des entreprises qui devrait augmenter de 40 à 50 % pour atteindre l'objectif de Lisbonne³⁶.

2. Mettre en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur

Le Conseil économique et social encourage la mise en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) associant universités, grandes écoles et centres de recherche. Ces pôles devraient bénéficier d'une large autonomie, d'une gouvernance efficace et coopérative et d'une plus grande diversification des ressources financières.

Il suggère en outre que la France propose à ses partenaires européens d'amorcer la constitution d'un système européen d'universités d'excellence. Chaque pays apporterait dans un délai de deux ans à ce réseau une à deux universités d'excellence et les ressources correspondantes. Ces nouvelles universités de statut européen autonome auraient vocation à s'aligner sur les meilleurs standards mondiaux³⁷.

3. Offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives

Il conviendrait de rapprocher par étapes l'allocation de recherche du niveau actuel du salaire d'embauche sur un poste statutaire, ce qui serait cohérent avec la qualification du doctorat comme première expérience professionnelle, et d'introduire une clause d'indexation ainsi qu'une possibilité de progression avec l'expérience acquise.

Avec le développement des échanges internationaux, le doctorat devient de plus en plus un titre de référence. S'il convient que la qualité des doctorats délivrés en France soit reconnue, il faut aussi en améliorer la notoriété à l'étranger³⁸.

³⁵ Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », p. 16.

³⁶ Avis « *Projet de loi de programme pour la recherche* », rapporté par M. François Ailleret (novembre 2005), pp. 35, 36 et 39.

³⁷ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 17.

³⁸ Avis « *Projet de loi de programme pour la recherche* », p. 25.

4. Renforcer l'intégration du système français dans l'espace européen de la recherche

L'Europe est une dimension incontournable d'une politique de la recherche. Une étroite coopération au sein de l'Union est indispensable, en matière de recherche fondamentale comme pour le développement de grands projets innovants³⁹.

Le contexte économique et scientifique des décennies à venir commande d'opérer des choix stratégiques, une réflexion prospective, au niveau national et surtout communautaire, devant conduire à sélectionner quelques domaines stratégiques⁴⁰. L'efficacité du dispositif européen d'appui à la recherche doit par ailleurs être améliorée, qu'il s'agisse du Programme cadre de recherche, de développement et de démonstration technologique (PCRD) ou d'Euréka, qui doit être doté de ressources stables⁴¹.

Une stratégie industrielle doit enfin être développée et une politique européenne d'innovation et de développement de la production de biens et services mise en œuvre, notamment en soutenant le réseau des PME (à l'instar du *Small Business Innovation Research* (SBIR)) et en favorisant l'émergence d'entreprises nouvelles⁴².

³⁹ Avis « *Projet de loi de programme pour la recherche* », p. 16.

⁴⁰ Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », p. 17.

⁴¹ *Ibid.*, p. 37.

⁴² Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », p. 5.

III - CONFORTER LA COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE DANS UN CADRE EUROPÉEN

Le Programme national de réforme fait de l'amélioration de la compétitivité des entreprises voulue par la stratégie de Lisbonne révisée son deuxième axe de réforme, en mettant en avant la volonté de faciliter la création d'entreprise et le développement des PME, de faciliter la gestion des entreprises et de prévenir leurs difficultés, d'adapter le système fiscal pour renforcer l'attractivité du territoire et de poursuivre la simplification administrative.

Notre assemblée a traité plusieurs de ces points dans le cadre d'avis récents. Il a semblé intéressant d'appeler l'attention du Gouvernement sur certaines des analyses et propositions formulées dans ce cadre, à l'approche du prochain sommet de printemps.

A - SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

1. Mener à bien les programmes d'infrastructures et les équipements structurants

La réalisation des programmes d'infrastructures et des grands équipements structurants s'inscrit dans le cadre de politiques volontaristes visant à contribuer à la croissance et à s'assurer de la compétitivité des territoires, par un effort continu d'investissement public⁴³.

Le financement des investissements ne doit pas être, année après année, la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire. Ceci vaut particulièrement pour les programmes d'infrastructures et pour la réalisation des autres grands équipements structurants. C'est pourquoi, une fois les décisions d'engagement prises, il importe que les pouvoirs publics – soucieux de leur bon aboutissement – inscrivent leur stratégie financière dans le double souci de la pluriannualité et du respect des engagements contractuels pris⁴⁴.

2. Encourager les entreprises à investir

Encourager l'investissement implique de se pencher aussi bien sur les améliorations à apporter du côté de l'offre (intensification de l'effort de R&D et, plus largement, promotion des capacités d'innovation, attractivité des territoires européens pour les investisseurs internationaux très sensibles aux coûts mais également aux marchés potentiels, à la productivité de la main d'œuvre et à la qualité des infrastructures) que du côté de la demande (nécessité de s'assurer des perspectives de commandes tant à l'international que sur le marché domestique)⁴⁵.

⁴³ Avis « *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures* », M. Philippe Valletoux (mars 2006), p. 5.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁵ Avis « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », p. 12.

3. Développer une stratégie industrielle

Conforter durablement la balance de nos échanges extérieurs nécessite, pour nos pays, de se tourner davantage vers la production de biens et de services de très haute qualité, ce qui soulève notamment la question d'une politique industrielle au niveau de l'Union.

À cet égard, si l'on peut se réjouir de l'intégration dans la stratégie de Lisbonne d'un objectif concernant « *la création d'une base industrielle solide* », ce volet mériterait sans doute d'être renforcé en mettant l'accent sur deux priorités : définir une stratégie industrielle pour l'Europe, tirant les enseignements des succès remportés dans des secteurs comme l'aéronautique et l'espace, et vouée à la constitution de domaines d'excellence, notamment dans les biotechnologies, les nanotechnologies et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; obtenir par ailleurs une meilleure défense des intérêts de l'Union en la matière dans les négociations commerciales internationales⁴⁶.

Notre assemblée signale à cet égard les observations et préconisations formulées dans son avis « *L'automobile française : une filière majeure en mutation* »⁴⁷ : il y a ainsi une certaine urgence à établir une véritable stratégie industrielle européenne en matière automobile, prenant en compte la place des constructeurs de l'Union et leur situation dans la compétition internationale ; les nouveaux équilibres ne doivent pas se gérer aux dépens des pays producteurs qui, tels que la France, se distinguent par le poids économique et social de l'automobile ; l'harmonisation des réglementations techniques au niveau mondial doit par ailleurs être recherchée, dans l'objectif de réduire les obstacles techniques aux échanges ; les normes européennes doivent être promues comme autant d'éléments permettant de « tirer vers le haut » l'ensemble de la filière sur le plan mondial, et l'Europe doit légitimement poursuivre l'ambition d'imposer progressivement son cadre réglementaire comme la norme de référence⁴⁸.

B - FACILITER LA VIE DES ENTREPRISES

1. Simplifier la vie des entreprises

Le PNR consacrait l'un de ces points à la politique de simplification administrative, qu'il traitait à travers des mesures visant à développer la politique de simplification réglementaire et une meilleure évaluation des charges administratives.

La simplification administrative s'impose comme une nécessité. Réclamée par tous - citoyens, associations, entreprises... - engagée dans beaucoup de pays, encouragée par les organisations internationales et par l'Union européenne, la simplification constitue une condition de l'efficacité de l'action administrative et

⁴⁶ Avis « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », p. 12.

⁴⁷ Avis « *L'automobile française : une filière majeure en mutation* », rapporté par M. Roland Gardin (juin 2006).

⁴⁸ *Ibid.*, pp. 15, 18 et 19.

de l'amélioration de la qualité des services offerts à tous les usagers, et, de ce fait, du pouvoir d'attraction de notre pays sur le plan international⁴⁹.

Les toutes petites entreprises, notamment artisanales, sont toujours confrontées à de grandes difficultés face à un environnement fiscal et réglementaire dont la complexité augmente sans cesse. Les efforts de simplification administrative doivent donc être poursuivis.

Notre assemblée rappelle à cet égard les axes forts de recommandations formulés dans son avis « *Entreprises et simplifications administratives* » :

- trois niveaux de simplification possibles, allant d'une amélioration de la lisibilité des textes existants, en passant par la codification à droit « *quasi-constant* » et l'expérimentation réglementaire, jusqu'à des modifications plus profondes de nos organisations et de nos bases juridiques ;
- une méthode d'ingénierie dédiée à la simplification, de type « *organisation de projet* » de façon transversale entre les services administratifs concernés, pour mener à bien les propositions de simplification les plus lourdes en termes d'objectifs, d'enjeux et de parties prenantes, pouvant aller jusqu'à une refonte de type « *base zéro* » ;
- une règle générale, celle de la confiance, à créer ou à développer et à entretenir entre l'administration, qui définit et fait appliquer les procédures, et les « usagers », à accueillir comme des « clients ». Une séparation des services d'accueil et d'accompagnement des services de contrôle et un allègement éventuel des sanctions, par modification du droit si nécessaire, est indispensable pour aller au bout de cette démarche ;
- l'utilisation des outils électroniques, comme un support efficace de simplification des procédures pour les services administratifs comme pour les usagers ;
- une production législative et réglementaire de meilleure qualité pour soutenir le niveau de notre droit écrit par rapport à nos voisins, sans confondre la loi et la réglementation, et réduire la complexité « à la source »⁵⁰.

2. Renforcer le système productif, le développement des PME et favoriser la transmission d'entreprises

La stratégie de compétitivité française ne peut pas reposer à titre principal sur la compétition par les coûts. Une maîtrise des coûts de production est évidemment indispensable mais l'effort doit être conduit pour orienter l'offre productive vers des produits innovants validés par le marché mondial et des emplois de qualité.

⁴⁹ Avis « *Entreprises et simplifications administratives* », rapporté par Mme Anne Duthilleul (mai 2005), p. 11.

⁵⁰ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 16.

Il convient pour cela de renforcer notre système productif, notamment des entreprises moyennes implantées sur notre territoire et de soutenir l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur⁵¹.

Quelques 700 000 chefs d'entreprises sur les 2,7 millions d'entreprises que compte la France partiraient à la retraite d'ici dix ans. C'est donc environ 70 000 entreprises françaises, pour la plupart très petites, qui, chaque année, devraient être transmises.

Le Conseil économique et social appelle alors notamment à promouvoir la culture entrepreneuriale (entre autres chez les jeunes), à impliquer plus activement les salariés dans la transmission - en s'inspirant des dispositions fiscales, juridiques et administratives prises dans d'autres pays européens (notamment l'Espagne) pour faciliter la transmission aux salariés de certaines entreprises - à développer des formations à la reprise d'entreprise et à renforcer l'accompagnement du repreneur⁵². Il faut souligner aussi que le crédit interentreprises pèse souvent sur les entreprises moyennes et que le facteur fiscal est généralement un écueil majeur de la transmission⁵³.

⁵¹ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 15.

⁵² Avis « *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* », rapporté par Mme Françoise Vilain (décembre 2004), pp. 6 à 11.

⁵³ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 16.

IV - DÉVELOPPER L'EMPLOI POUR MIEUX VALORISER LE CAPITAL HUMAIN

Dans sa contribution élaborée en préparation du Sommet de printemps de mars 2004, notre assemblée rappelait que « *construire l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, c'est faire reposer la compétitivité et la croissance sur le développement et la mise en valeur des capacités cognitives des personnes* ».

Le Programme national de réforme fait de la politique pour l'emploi son premier axe d'orientation, en soulignant la nécessité de développer l'emploi, de favoriser le retour à l'emploi, d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, de veiller à l'insertion professionnelle des jeunes et de travailler plus pour plus de croissance.

Le Conseil économique et social formule dans des avis récents des propositions sur plusieurs de ces volets, notant que, dans un contexte marqué par les effets croissants de la mondialisation des échanges et l'exacerbation de la concurrence entre les entreprises, nos économies de marché sont confrontées au double défi de conserver et de promouvoir une économie compétitive tout en assurant le développement d'emplois de qualité⁵⁴.

Par la stratégie de Lisbonne, qui entend privilégier la compétitivité par la novation, la création et l'innovation, l'Union européenne a fait le choix de la **croissance économique** fondée sur une dynamique de mobilisation de la connaissance au **service de l'emploi**.

Cette stratégie doit, pour remplir son objectif, être actualisée afin de tenir compte notamment de la « donne » internationale ainsi que de l'élargissement de l'Union européenne. Des moyens appropriés sont à mettre en œuvre pour en faire l'affaire de tous⁵⁵.

A - ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

L'efficacité de l'assistance aux personnes à la recherche d'un emploi comme aux entreprises à la recherche de candidats à l'embauche est l'une des clés de toute réforme du marché du travail⁵⁶.

Dans cette perspective, des moyens à la hauteur de l'enjeu doivent être dégagés (la part du PIB consacrée par le Danemark aux dépenses actives en faveur de l'emploi est le double de celle qu'y consacre la France⁵⁷).

⁵⁴ Avis « *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités* », rapporté par M. François Édouard (mars 2005), p. 5.

⁵⁵ Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », p. 13.

⁵⁶ Avis « *Conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 20.

⁵⁷ *Ibid.*, pp. 20 et 21.

Des efforts sont par ailleurs particulièrement souhaitables pour rapprocher de manière plus efficace l'offre et la demande d'emploi, comme le montrent les difficultés de recrutement que connaissent certains métiers. Cela implique de les rendre plus attractifs (image, conditions de travail, rémunérations, perspectives de carrière...) et de développer les formations en direction de ces secteurs⁵⁸.

B - FAVORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil économique et social attire l'attention des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs concernés sur le rôle de la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'acquisition des qualifications, l'évolution des compétences et la nécessité d'un engagement plus fort dans ce sens.

Les salariés doivent être régulièrement informés de leurs droits à formation et des moyens d'y recourir. Le CES préconise que des services d'orientation professionnelle opérationnels soient accessibles aux salariés tout au long de leur carrière et que les salariés aient une influence significative dans l'orientation de leurs formations.

Cette recommandation générale pour l'ensemble des régions françaises prend un relief particulier dans l'Outre-mer où la population est plus jeune qu'en métropole et a parfois de grandes difficultés d'insertion⁵⁹.

C - SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SALARIÉS

La discontinuité de plus en plus fréquente des trajectoires professionnelles plaide pour l'élaboration de mesures susceptibles de protéger le travailleur dans les phases de transition, non seulement entre les périodes d'activité et d'inactivité professionnelle, mais également entre différents emplois.

Appréhendée dans une perspective dynamique, la sécurité dans le domaine de l'emploi consiste désormais à fournir un cadre de sécurité permettant de réduire la vulnérabilité individuelle et collective et à construire et maintenir la capacité des travailleurs à s'inscrire positivement sur le marché du travail. Elle englobe des éléments tels qu'une rémunération décente, l'accès à la formation tout au long de la vie et l'acquisition de compétences transversales permettant de s'adapter aux évolutions du travail, ainsi qu'un droit au transfert des droits sociaux acquis en cas de changement d'emploi⁶⁰.

La mobilité ne doit pas être synonyme de précarité. Elle doit représenter un gage de sécurité pour les salariés et non une menace pour leurs acquis sociaux. Il s'agit donc de sécuriser les parcours professionnels grâce à une formation initiale et continue solide et à un accompagnement des changements de situation professionnelle. Il convient à cet égard de rechercher les moyens de construire des socles de qualifications professionnelles transversales, permettant des parcours professionnels internes élaborés et des mobilités externes moins subies. La négociation collective représente la voie privilégiée, orientée vers les

⁵⁸ Avis « *Conjoncture économique et sociale en 2005* », p. 16.

⁵⁹ Avis « *Conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 21.

⁶⁰ Avis « *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités* », pp. 29 et 30.

mobilités et la sécurisation des trajectoires, pour bâtir un dispositif collectif d'entretien de l'employabilité vers laquelle doivent porter les efforts tant des salariés que des entreprises elle-mêmes.

Dans un contexte de développement de la flexibilité externe, la diversification des formes de mobilisation du travail s'accompagne de trajectoires professionnelles et de situations d'emploi elles-mêmes plus diversifiées. En conséquence, la question peut se poser en matière de droits sociaux, de protection sociale et de formation professionnelle qui intègrent à la fois la sécurisation de l'activité professionnelle à un moment donné et celle du parcours professionnel dans son ensemble. Cette idée appelle à une réflexion approfondie, d'autant plus nécessaire qu'une part plus grande est accordée à la liberté d'entreprendre⁶¹. Notre assemblée a engagé sur ce thème l'élaboration d'un projet d'avis intitulé « *La sécurisation des parcours professionnels* », rapporté par Mme Arnoult-Brill.

D - ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI INDÉPENDANT

Des gisements importants d'emplois indépendants demeurent, notamment dans les secteurs de services, et il revient à la politique économique d'en favoriser l'émergence. Le développement de l'emploi non salarié observé dans la plupart des grands pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'est en effet souvent appuyé sur des politiques économiques adaptées⁶².

Au cours de cette année, notre assemblée a consacré deux avis à des secteurs particuliers où l'emploi indépendant est important, et pour lesquels les politiques communautaires jouent un rôle essentiel :

L'agriculture va devoir faire face à des départs massifs à la retraite et s'adapter à un monde en pleine mutation : à l'horizon 2020, selon la pyramide des âges, 250 000 exploitants devraient ainsi quitter l'agriculture. En matière de formation, la loi d'orientation agricole doit contribuer à assurer un vivier de candidats à l'installation grâce au maintien d'établissements d'enseignement agricole performants dont le rôle est de promouvoir positivement le métier, l'esprit d'entreprendre et la capacité de s'adapter. Réussir le renouvellement des générations consiste également à prendre en compte les nouvelles pistes pour s'installer et à miser plus particulièrement sur l'installation sociétariaire⁶³.

Quant aux conditions du maintien de la pêche, élément vital pour plusieurs régions littorales, elles ne peuvent s'imaginer qu'au regard de la législation européenne, la politique des pêches étant une compétence communautaire. En la matière, ne mener aucune action spécifique favorable à l'installation des jeunes signifierait nier l'objectif de durabilité, seules des mesures d'incitation fiscales pouvant rendre attractif un investissement dans un navire de pêche. Pour notre

⁶¹ Avis « *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités* », p. 30.

⁶² Avis « *Conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 22.

⁶³ Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », présenté par M. Gaël Grosmaire, (mai 2005), pp. 7 et 12.

assemblée, un dispositif de défiscalisation eurocompatible devrait de ce fait être adopté pour promouvoir une politique d'installation des jeunes⁶⁴.

En conclusion de ce volet sur l'emploi, notre assemblée tient à rappeler les observations formulées dans sa contribution au rapport de synthèse du Comité économique et social européen, préparatoire au sommet de printemps 2006 : l'élévation souhaitée du taux d'emploi des différentes classes d'âge doit prendre en compte la dimension qualitative de ces emplois (statut, durée du travail, conditions de rémunération). Le CES considère que la montée des inégalités de revenus, de richesses et des emplois à droits sociaux dégradés, un niveau élevé de chômage ou l'absence d'anticipations sur les conséquences des mutations de toute nature fragilisent de très larges pans de nos sociétés et finissent par faire peser une certaine incertitude sur la croissance économique⁶⁵.

⁶⁴ Avis « *La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix* », présenté par M. Gérard d'Aboville (octobre 2005), pp. 7, 14 et 16.

⁶⁵ Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », p. 3.

V - RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

A - FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES

Le Programme national de réforme fait de l'insertion professionnelle des jeunes l'un des cinq volets de la bataille pour l'emploi au service de la croissance sociale.

Pour le Conseil économique et social, l'intégration dans la vie active des jeunes générations constitue un facteur fondamental de notre développement économique et social, en particulier Outre-mer compte tenu de la très grande proportion de jeunes qui y vivent.

Il formule à cet égard un ensemble de préconisations, notamment dans le cadre de la communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen par la jeunesse* »⁶⁶, et organise à Paris, en septembre 2006, les Assises nationales de la jeunesse, ainsi que, en janvier 2007, une journée franco-allemande sur le thème « *Insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes* ».

Deux avis récents, adoptés sur saisine gouvernementale, approfondissent cette approche pour les jeunes issus de l'enseignement supérieur, d'une part, et pour certains jeunes en difficulté, d'autre part.

1. Améliorer l'insertion des jeunes issus de l'enseignement supérieur

Quant à l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur⁶⁷, notre assemblée appelle l'attention sur la nécessité de dynamiser l'offre de travail, les entreprises ayant un rôle primordial à jouer en matière d'intégration, de formation et de fidélisation des jeunes. Elle formule pour ce faire diverses recommandations visant notamment à :

- renforcer les opportunités offertes par certains secteurs ;
- développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes et promouvoir le volontariat international en entreprise ;
- organiser la gestion des ressources humaines en entreprises en termes de parcours professionnels et repenser les stratégies de recrutement ;
- penser dans leur globalité les modes d'accès à l'emploi ;
- mobiliser de façon optimale le contrat de professionnalisation ;
- mettre à profit les capacités d'insertion professionnelle du secteur non marchand⁶⁸.

Pour construire une démarche d'insertion, le CES préconise par ailleurs de favoriser la mobilité géographique des jeunes issus de l'enseignement supérieur, de les accompagner de manière individualisée et adaptée dans leur recherche

⁶⁶ Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* ».

⁶⁷ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par M. Jean-Louis Walter, juillet 2005.

⁶⁸ *Ibid.*, pp. 42 à 48.

d'emploi, de multiplier les espaces de rencontres avec les partenaires du monde du travail, de décloisonner et de mettre en synergie le travail des acteurs et des partenaires, enfin de renforcer la mise en relation des services de l'emploi d'Outre-mer et des services diplomatiques de pays étrangers limitrophes⁶⁹.

2. Favoriser l'insertion des jeunes en difficulté

Une partie de la jeunesse de notre pays doit faire face à un cumul de difficultés d'ordre scolaire et social qui la confronte à des situations d'échec au moment même de son entrée dans la vie d'adulte. Certains jeunes se sont volontairement engagés dans une démarche contraignante, dans le cadre du plan « *Défense 2^{ème} chance* », pour réussir leur insertion dans la société par l'accès à un emploi.

S'adressant à des jeunes, femmes et hommes, âgés de 18 à 21 ans, connaissant un cumul de difficultés d'ordre scolaire et social, ce programme propose une formation triple – comportementale, scolaire et pré professionnelle – dans un objectif d'accès à l'emploi ; à cette fin, le dispositif est construit prioritairement en direction des secteurs en difficulté de recrutement.

Saisie par le Gouvernement à ce sujet, notre assemblée, dans le droit fil des orientations tracées dans le cadre de son avis « *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* »⁷⁰, formule quatre axes de propositions qui lui semblent devoir guider aujourd'hui la poursuite du projet.

En premier lieu, il apparaît essentiel d'affirmer la nécessité d'un engagement national reconnaissant l'utilité sociale de la « *Défense 2^{ème} chance* », en inscrivant cette démarche dans le cadre des politiques de prévention et d'insertion de droit commun, et en favorisant une adhésion nationale sur cet enjeu social majeur⁷¹.

Il s'agit ensuite de construire avec les jeunes les moyens de leur insertion, ce qui suppose notamment de mieux diffuser l'information pour tous les jeunes potentiellement concernés, en envisageant l'allongement de la tranche d'âge d'accueil dans le dispositif jusqu'à 23 ans, en pensant l'accès au dispositif pour les jeunes de Métropole, sans condition de nationalité, et en conservant le dispositif Service militaire adapté (SMA) Outre-mer en lui donnant les moyens adaptés.

Il convient par ailleurs :

- d'éviter la désaffection entre la détection et l'entrée effective en centre, de conserver et de renforcer le volontariat à chaque étape du parcours ;
- d'accompagner les jeunes dans toutes les dimensions de l'insertion et d'organiser les transitions vers les réalités de la vie sociale ;

⁶⁹ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », pp. 49 à 52.

⁷⁰ Avis « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert (juin 2003).

⁷¹ Avis « *Défense deuxième chance : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes* », rapporté par Mme Françoise Geng (juin 2006).

- de favoriser la participation à des missions d'intérêt général au service de la population ;
- de prendre en compte l'ensemble des difficultés d'environnement social (logement) et d'organiser un tuiage à la sortie de la formation, ainsi qu'un suivi dans le temps.

Il importe également de mobiliser les acteurs économiques en suscitant l'engagement des entreprises, en utilisant les capacités du secteur public et en mobilisant le tissu local pour construire un partenariat durable, la viabilité du dispositif devant enfin être assurée avant son déploiement⁷².

B - PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX CATÉGORIES LES PLUS TOUCHÉES PAR LE CHANGEMENT ÉCONOMIQUE OU EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Dans un contexte de croissance modeste et de faibles créations d'emplois, à l'échelon européen et national, l'instabilité économique entraîne une précarité accrue pour certaines catégories, marquée dans notre pays par un niveau élevé du chômage, par l'interruption de la tendance au recul des inégalités et de la pauvreté comme par l'augmentation du nombre des allocataires du Revenu minimum d'insertion, notamment Outre-mer.

Cette situation est très insatisfaisante et notre assemblée souhaite que des recherches approfondies soient engagées sur les moyens de l'améliorer. Elle préconise une approche pragmatique tenant compte des réalités économiques et sociales et renforçant la sécurisation économique des personnes dans notre pays. Tous les acteurs de la vie économique sont concernés dans la lutte contre la précarité que les politiques publiques doivent favoriser.

Parmi les pays qui ont aujourd'hui le plus haut niveau d'emploi figurent par ailleurs ceux qui ont su concilier le mieux capacité d'adaptation au changement et la sécurité économique des personnes. Le Conseil économique et social souhaite qu'une réflexion d'ensemble, la plus large possible, soit engagée sur les politiques visant à assurer les souplesses économiques nécessaires à l'adaptation du système productif à l'environnement actuel et à limiter l'insécurité économique des personnes et des familles afin de renforcer la cohésion sociale, la confiance dans l'avenir et la sécurité⁷³.

Il rappelle par ailleurs les préconisations formulées dans le cadre de la communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005* » en matière de santé, de prise en charge collective des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, de dynamisation de la politique du logement, de promotion de l'égalité des chances entre les personnes de toutes origines et de lutte contre l'exclusion.

⁷² Avis « 'Défense deuxième chance' : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ».

⁷³ Avis « *Conjoncture économique et sociale en 2006* », pp. 23, 24 et 25.

Notre assemblée plaide en effet pour la mise en place d'une politique globale de prévention, incluant, outre la santé et l'amélioration des conditions de travail, aussi bien les politiques du logement, de la ville, de l'environnement, des transports ou la lutte contre la précarité et la grande pauvreté, en privilégiant, dans ce dernier domaine, « *la transformation des politiques générales pour qu'elles bénéficient à tous plutôt que de mettre en place ou de renforcer les politiques catégorielles* »⁷⁴.

C - CONFORTER LES SERVICES PUBLICS ET LES SERVICES AU PUBLIC

1. Conforter les services publics au plan européen et national

Dans tous les pays, les services publics sont confrontés à des mutations économiques, sociales, technologiques, institutionnelles... La définition d'un service public rénové au cœur du concept plus large de services au public paraît d'autant plus indispensable à notre assemblée que ces services constituent un facteur essentiel de l'attractivité et du développement des territoires, un noyau dur de la cohésion sociale et un élément structurant pour l'aménagement du territoire.

L'Union européenne recourt à la notion de service d'intérêt général (SIG). Le concept européen inclut la notion de service universel qui impose aux prestataires l'obligation de proposer leurs services à des conditions spécifiées. Il repose sur une approche sectorielle axée sur le service rendu à l'utilisateur et sur la liberté laissée aux pays en matière de modalités d'organisation, aucun lien de nécessité n'étant établi entre obligations de service public et intervention publique. Les SIG relèvent d'un traitement différent selon qu'ils appartiennent aux services d'intérêt général non économique, qui sont de la compétence exclusive des États ou aux services d'intérêt économique général (SIEG), relevant pour leur part d'une responsabilité partagée entre l'Union et les États.

Notre assemblée invite notamment dans ce cadre le Gouvernement à susciter une réflexion approfondie sur la limite du champ concurrentiel en Europe et à poursuivre son action pour l'adoption d'une directive-cadre sur les SIG, afin de :

- conforter les services publics dans le droit communautaire ;
- faire prévaloir la priorité des obligations de service public par rapport à la concurrence, notamment en cas de litiges ;
- fournir un socle de principes communs aux services d'intérêt général et applicables dans les différents États aux membres de l'Union⁷⁵.

⁷⁴ « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005* », pp. 22 à 29.

⁷⁵ Avis « *Aménagement du territoire, services publics et services au public* », rapporté par M. Jean-Alain Mariotti, pp. 1, 6, 7 et 16.

2. Renforcer et moderniser le service public hospitalier

Dans son étude « *L'hôpital public en France : bilan et perspectives* »⁷⁶, notre assemblée traite de manière approfondie la question de la modernisation de la gestion du secteur hospitalier, abordée par le Programme national de réforme dans le cadre du point qu'il consacre à la viabilisation à long terme de notre modèle social.

Notre assemblée ouvre des pistes pour améliorer le fonctionnement et l'organisation interne de l'hôpital public, ainsi que pour repenser sa place dans son environnement régional. Elle appelle ainsi à un vaste débat public sur les choix d'allocations de ressources que la Nation est prête à consacrer au système de santé, ainsi qu'à une redéfinition et à une clarification des missions du service public hospitalier autour de trois valeurs cardinales, à évaluer périodiquement : garantir l'accès de tous à des soins de qualité, respecter l'équité et promouvoir l'efficience.

Alors que l'activité devient l'unité de référence, l'efficacité des pôles d'activité dépendra de la capacité de management des chefs de pôles, donc de leur formation, et de leurs marges de manœuvre pour les structurer. Par ailleurs, l'activité ne doit pas être le seul critère de financement, et il paraît judicieux, non seulement de lui adjoindre des éléments tirés de la comptabilité analytique, mais aussi de tenir compte de la qualité des soins et des pratiques professionnelles réalisés, régulièrement évaluée, et de la place de l'hôpital concerné au sein de son réseau de soins territorial⁷⁷.

Sur le plan du fonctionnement interne, l'hôpital public doit aller vers une gestion déconcentrée des ressources humaines, avec trois niveaux : national, régional ou interrégional et opérationnel. Une nouvelle gouvernance pourrait aussi être expérimentée : si le pilote de la politique hospitalière est l'État, il serait logique de transformer le mode de fonctionnement du conseil d'administration en directoire, présidé par le directeur de l'hôpital, avec un conseil de surveillance chargé de surveiller le directoire. Le conseil de surveillance pourrait alors être présidé par une personnalité qualifiée ou le président de l'intercommunalité⁷⁸. Cela passe également par une recomposition des professions de santé en France, en distinguant clairement délégations de compétence et délégations d'activité, et en favorisant les passerelles entre les différents métiers de l'hôpital. Le partage de l'information, en interne et en externe, doit également être développé⁷⁹.

Enfin, une meilleure graduation de la prise en charge hospitalière s'avère nécessaire, en distinguant trois niveaux : des hôpitaux locaux qui offriraient notamment des plateaux techniques aux professionnels libéraux, des centres hospitaliers de référence de taille moyenne et des pôles de haute technicité, avec des Centres hospitaliers et universitaires (CHU) moins nombreux⁸⁰.

⁷⁶ Étude « *L'hôpital public en France : bilan et perspectives* », rapportée par M. Éric Molinié (juin 2005).

⁷⁷ *Ibid.*, pp. 203, 205 et 206.

⁷⁸ *Ibid.*, pp. 206, 207 et 208.

⁷⁹ *Ibid.*, pp. 209 à 212.

⁸⁰ *Ibid.*, pp. 213 à 215.

Parallèlement, les réseaux territoriaux sanitaires et médico-sociaux, publics et privés, doivent être intensifiés, et les alternatives à l'hospitalisation développées.

D - AMÉLIORER, POUR LA RÉFORME, LES MÉTHODES DE DIALOGUE SOCIAL ET DE CONCERTATION

Le Conseil économique et social soutient la nécessité de réformes en France, mais considère que des progrès substantiels sont à rechercher dans la méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des réformes. Les recherches sur l'économie politique de la réforme ont montré que les obstacles naissent souvent de l'incertitude sur les bénéfices attendus ou du fait que la distribution des bénéfices globaux attendus de la réforme est inégalement répartie entre les groupes sociaux ou entre les générations.

Notre assemblée considère qu'il est urgent que la loi du 4 mai 2004 « *relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social* » soit appliquée dans sa lettre mais aussi dans son esprit développé dans l'exposé des motifs de la loi. Celui-ci, s'appuyant notamment sur la « *position commune* » signée majoritairement par les partenaires sociaux le 16 juillet 2001 sur les voies et moyens de l'approfondissement de la négociation collective, prévoyait de « *renvoyer à la négociation nationale interprofessionnelle toute réforme de nature législative relative au droit du travail* » et de « *saisir officiellement les partenaires sociaux, avant l'élaboration de tout projet de loi portant réforme du droit du travail, afin de savoir s'ils souhaitent engager un processus de négociation sur le sujet évoqué par le gouvernement* ».

L'information, la concertation et le dialogue social sont des conditions indispensables et souvent les moteurs pour définir le contenu et permettre la réussite des réformes économiques et sociales⁸¹. À l'appel du Gouvernement, le Conseil économique et social a engagé une réflexion sur cette problématique dans le cadre d'une saisine intitulée « *Consolider le dialogue social* »⁸², sur les bases des deux rapports commandés par le Premier ministre et rédigés par Messieurs Dominique-Jean Chertier et Raphaël Hadas-Label.

⁸¹ Avis « *Conjoncture économique et sociale en 2006* », pp. 26 et 27.

⁸² Saisine « *Consolider le dialogue social* », rapportée par MM. Paul Aurelli et Jean Gautier, à paraître.

VI - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Programme national de réforme, en lien avec la priorité donnée par le Conseil européen de mars 2005 à l'économie et à l'emploi par rapport au social et à l'environnement, accorde à cette dernière dimension une place relativement limitée. Il fait néanmoins de la promotion d'une « *croissance respectueuse de l'environnement* » l'un des six points de son premier axe : « *créer les conditions d'une croissance durable* ». Quatre objectifs sont retenus à ce titre par le PNR : lutter contre le changement climatique ; intégrer la dimension économique et la préoccupation écologique ; réduire les pollutions locales ; mieux prévenir les risques sanitaires dus aux pollutions.

Pour notre assemblée, la dimension environnementale constitue depuis le sommet de Göteborg un volet essentiel de Lisbonne, et nombre de préconisations y sont consacrées dans ses avis récents.

A - RELEVER LES DÉFIS DE L'APRÈS-KYOTO

La lutte contre le changement climatique, notamment en favorisant les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, est le principal point abordé par le PNR en matière d'environnement.

Dans son avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* »⁸³, le CES a formulé sur ce thème nombre de préconisations qui permettent d'enrichir les réflexions engagées dans le cadre du PNR.

1. Maîtriser les émissions du secteur électrique

Aucun scénario de réduction forte des émissions ne peut être exclusivement fondé sur la simple substitution de combustibles fossiles. La seule voie rendant acceptable une telle substitution lui associerait la **séquestration du CO₂**, techniquement possible, mais dont la faisabilité dépendra en grande partie de son coût.

Si l'on veut permettre au **charbon** de jouer son rôle stratégique au niveau de la sécurité énergétique mondiale, il faudra relever les défis environnementaux pour parvenir au « charbon propre ». Les recherches devront s'intensifier et s'accélérer, ce qui ne peut être envisagé qu'en associant tous les pays intéressés, en combinant coopération et transferts technologiques⁸⁴.

La production d'électricité sans émission de gaz carbonique est actuellement possible avec le nucléaire et les énergies renouvelables. La solution d'avenir passe par l'utilisation complémentaire de ces sources. Cependant, aujourd'hui, seul le **nucléaire** peut assurer une production massive d'électricité⁸⁵.

⁸³ Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* ».

⁸⁴ *Ibid.*, pp. 28-29.

⁸⁵ *Ibid.*

Conformément aux recommandations de notre assemblée dans l'avis sur le « *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radio-actifs* »⁸⁶, les recherches doivent être poursuivies de façon active sur les trois axes que représentent la transmutation/séparation poussée, le stockage géologique profond et l'entreposage en surface ou sub-surface⁸⁷. Depuis lors, la loi de programme relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs a été votée par le Parlement et promulguée le 28 juin 2006, reprenant bon nombre de nos recommandations, en vue de la prolongation d'une démarche jugée exemplaire.

Parallèlement, les recherches pour développer de nouveaux réacteurs produisant moins de déchets et améliorant le rendement des combustibles radioactifs doivent être poursuivies en respectant les principes de précaution et de transparence⁸⁸.

Une fois les conditions de sécurité – de tous niveaux – réunies, il pourrait être envisagé d'inclure le nucléaire pour une production électrique dans le cadre de négociations post 2012 du protocole de Kyoto, au sein des mécanismes de flexibilité. Le développement des énergies renouvelables participant à la production électrique doit être accéléré. Ces énergies n'émettant pas de CO₂ devraient être incluses au protocole de Kyoto⁸⁹.

2. Engager la mutation des transports

Une mutation profonde des transports doit s'engager. Pour cela, notre assemblée préconise cinq politiques simultanées et complémentaires :

- la réduction des consommations unitaires des véhicules, ce qui implique une offre d'automobiles mieux adaptée à leur usage réel (urbains, routiers...) et des progrès techniques pour obtenir un meilleur rendement des moteurs à combustion interne ;
- le recours au bio-carburants, conformément aux objectifs communautaires pour 2010 ;
- les motorisations électriques ou/et « hydrogène », possibles grâce aux progrès significatifs réalisés dans les batteries ou à travers le véhicule hybride et par le développement des recherches sur la filière hydrogène ;
- le développement des transports collectifs, des modes doux en zones urbaines, du train, du transport combiné et du fret maritime, fluvial, ferroviaire, pour assurer les échanges de longue distance (nationaux et internationaux) de marchandises⁹⁰ ;

⁸⁶ Avis « *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radio-actifs* », rapporté par Mme Anne Duthilleul (mars 2006).

⁸⁷ *Ibid.*, pp. 9 et 20.

⁸⁸ Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* », p. 29.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 30.

⁹⁰ *Ibid.*, pp. 31 et 32.

- la mobilisation des politiques d'aménagement du territoire et une optimisation d'ensemble du secteur transport, conduisant à une maîtrise de la mobilité contrainte quotidienne par une plus grande mixité des fonctions urbaines.

Les politiques à conduire dans ce secteur doivent faire appel à un effort de recherche considérable, à une harmonisation des réglementations et des normes, à une amélioration des comportements individuels et collectifs, à un engagement des finances publiques dans les infrastructures collectives, mais aussi à des efforts d'investissements de la part des entreprises⁹¹.

3. Concevoir la sortie du pétrole, généraliser l'étiquette énergie et prendre en compte la valeur carbone

Nous sommes à l'aube d'une période de transition à l'égard de la gestion du pétrole. On peut augurer que, de plus en plus au cours du XXI^e siècle, on privilégiera une utilisation plus efficace de la ressource pétrolière, notamment conventionnelle, réservée aux productions nobles telles que la chimie et encore, probablement, par certains types de transport (aérien, notamment). Il faut se préparer à cette substitution⁹².

Un effort massif d'économies et de rationalisation de la consommation d'électricité est à engager dans les secteurs domestique et tertiaire. Le progrès technique doit investir ces usages diffus aux consommations unitaires faibles, certes, mais qui font masse. L'expérience réussie de l'étiquette énergie pour l'électroménager milite en faveur de sa généralisation et de sa systématisation. En outre, son harmonisation au niveau européen, voire mondial, conforterait ses performances⁹³.

Une réflexion s'impose sur l'internalisation de la valeur carbone et son impact sur les coûts de production. L'existence d'un prix du carbone devrait permettre de réduire l'écart entre le coût des technologies sobres en carbone et les autres, développées sur la base des énergies fossiles. La mise en place d'un signal prix à long terme est donc essentielle pour canaliser le progrès technique dans un sens favorable à l'environnement⁹⁴.

B - ADAPTER LES POLITIQUES FONCIÈRES, D'URBANISME ET D'HABITAT

1. Assurer la maîtrise foncière

Dans une perspective de développement durable et de maintien de notre indépendance et de notre sécurité alimentaire, la question de la maîtrise des sols revêt aujourd'hui une acuité particulière pour l'ensemble de la société, surtout quand on sait que 55 000 hectares de terres agricoles sont « *artificialisées* » (notamment pour l'habitat ou les réseaux) chaque année. Les enjeux sont donc considérables.

⁹¹ Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* », p. 33.

⁹² *Ibid.*, p. 34.

⁹³ *Ibid.*, p. 35.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 36.

Une nouvelle politique foncière, lisible pour le citoyen⁹⁵, doit viser une gestion à long terme du « sol » dans une perspective de développement durable. Elle se fonde sur la préservation d'un potentiel naturel que constitue le sol, tant du point de vue biologique qu'agronomique (agricole et forestier) ; sur la protection des ressources naturelles, notamment l'eau ; sur la lutte contre les effets des risques naturels (tempêtes, inondations, glissements de terrain, risques sismiques, ...) ; sur des stratégies d'aménagement du territoire à moyen et long termes.

Relevant d'une politique nationale, cette politique foncière se traduit par des mesures relatives à l'usage des sols, mais aussi à l'orientation et à la maîtrise des marchés fonciers, et repose :

- sur des approches interdisciplinaires (environnementale, agricole, forestière et urbaine) ;
- sur une cohérence entre les différents niveaux territoriaux de l'État et entre l'État et les autres collectivités ;
- et sur l'association des gestionnaires de l'espace que sont notamment les agriculteurs et les forestiers⁹⁶.

Le CES souligne à cet égard la nécessité d'une politique d'ensemble associant dans un cadre interministériel les différents acteurs territoriaux quant aux documents d'usage des sols. Il formule des propositions visant à assurer la cohérence et la complémentarité des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), dont le financement devrait être réexaminé, et des Établissements publics fonciers (EPF) quand ils existent, ainsi qu'en matière de fiscalité et de solidarité financière au profit des communes rurales.

Ces propositions ne visent pas à créer de nouveaux instruments ou de nouvelles structures mais à adapter voire à renforcer les instruments existants et leur cohérence vis-à-vis de la préservation des ressources naturelles. Elles ne visent pas non plus à entraver le développement économique : au regard des usages du territoire, il apparaît bien que des surfaces conséquentes pourront être réservées tant à l'extension résidentielle qu'aux zones d'activité. Mais il s'agit de mieux orienter l'extension urbaine et de mieux valoriser les territoires déjà consacrés aux usages urbains⁹⁷.

⁹⁵ Avis « *La maîtrise foncière : clé du développement durable* » rapporté par M. Jean-Pierre Boisson (avril 2005), p. 5.

⁹⁶ *Ibid.*, pp. 15 et 16.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 19.

2. Adapter les politiques d'urbanisme et de logement aux changements climatiques

Concernant les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques, le Conseil économique et social estime que le Plan climat 2006-2008 doit s'ordonner autour des priorités suivantes :

- généraliser progressivement le diagnostic thermique et les bilans carbone à l'ensemble du parc bâti, en commençant par le parc public ;
- élaborer une réglementation, compréhensible par tous, dont l'objectif de réduction par quatre des émissions de Gaz à effet de serre (GES) est immédiatement applicable pour tout programme de construction neuve, public ou privé, et mise en œuvre sur quinze ans pour le parc existant ; une attention spécifique doit être portée à la situation particulière de l'Outre-mer au regard des conséquences du réchauffement climatique ;
- accroître sensiblement l'effort budgétaire de l'État et des collectivités en le concentrant sur la diffusion de l'innovation dans le parc existant par la formation des acteurs et la recherche ;
- impulser la dynamique nécessaire à la rénovation du parc existant en assignant des objectifs convergents et cohérents à la politique des crédits d'impôts, au marché des certificats d'économie d'énergie, aux politiques fiscales locales et à la création de produits bancaires spécifiques ;
- intensifier sensibilisation, débat public, communication tant au niveau national que local par le recours systématique aux partenariats publics-privés (PPP) ;
- renforcer les pouvoirs et les moyens de la Mission interministérielle sur l'effet de serre (MIES) et donner à la collectivité régionale un rôle de chef de file dans la coordination des politiques territoriales⁹⁸.

Afin de respecter les engagements souscrits à Kyoto, notre assemblée formule aussi des propositions susceptibles d'inscrire le logement dans une politique de développement durable et d'améliorer la qualité de vie des Français en offrant à chacun un logement de qualité⁹⁹.

Il convient pour ce faire d'organiser une synergie en faveur de la qualité entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre et de généraliser la démarche Haute qualité environnementale (HQE) en la diffusant mieux et en prévoyant, avant de procéder à sa généralisation, son application aux programmes prévus par la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU)¹⁰⁰.

⁹⁸ Avis « *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques* », rapporté par M. Paul de Viguier (avril 2006), p. 57.

⁹⁹ Avis « *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* », rapporté par Mme Cécile Felzines (décembre 2005), p. 10.

¹⁰⁰ *Ibid.*, pp. 12, 14, 15 et 16.

Une meilleure utilisation des procédures devrait viser à maîtriser et accroître l'offre foncière, à favoriser un urbanisme plus cohérent, notamment par un ciblage des aides (prêt à taux zéro ...) sur les opérations évitant l'étalement urbain, et à soutenir la rénovation en augmentant les moyens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)¹⁰¹.

Il convient enfin de favoriser l'utilisation des matériaux, techniques et équipements à haute performance environnementale et de promouvoir la pratique du « coût global », en intégrant dans le prix des logements, dès leur conception, le coût des charges d'usage au coût d'investissement initial¹⁰².

3. Soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement

L'Europe à vingt-cinq doit afficher de hautes ambitions concernant la préservation de l'environnement, le respect de normes sociales réellement protectrices, la qualité et la diversité des aliments grâce à un accompagnement du budget européen afin d'être à l'avant-garde et d'en faire un créneau de différenciation¹⁰³.

Notre assemblée souhaite à cet égard que l'appareil de recherche et de développement, ainsi que de formation agricole, élargisse son champ de compétences aux sujets environnementaux et territoriaux liés à l'activité agricole¹⁰⁴. Dans un contexte de plus en plus ouvert à la concurrence européenne et internationale, prévenir les crises, qui ont un coût pour la collectivité, en limiter les effets, doit contribuer à la pérennisation des exploitations agricoles et au maintien de l'agriculture sur l'ensemble du territoire.

La sécheresse et la canicule de 2003 ont montré l'importance de la question de l'eau pour l'agriculture. Le CES préconise, là où cela est possible, la construction de barrages et de lacs collinaires afin d'augmenter les réserves en eau¹⁰⁵.

C - DE NOUVELLES BASES POUR L'APRÈS-KYOTO

1. Un engagement planétaire

L'objectif est de parvenir à une participation internationale très étendue, fondée sur des responsabilités communes mais différenciées et sur les capacités respectives de chaque pays. A l'égard des pays en développement, la coopération doit être renforcée et adaptée au niveau d'avancement économique et industriel des États, et se construire dans une logique de partenariat. Il revient à l'Union européenne de prouver aux États-Unis que la seule confiance accordée au futur technologique est une attitude peu soutenable¹⁰⁶.

¹⁰¹ Avis « *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* », pp. 17 à 19.

¹⁰² *Ibid.*, pp. 19 à 20.

¹⁰³ Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », p. 14.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 38.

¹⁰⁵ Avis « *Les conséquences économiques et sociales des crises agricoles* », rapporté par M. Joseph Guimet (octobre 2004), pp. 13 et 14.

¹⁰⁶ Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* », pp. 38 et 39.

2. La mobilisation de l'Union européenne

L'innovation représentera un défi considérable au cours des prochaines décennies et l'Union doit jouer un rôle moteur dans ce domaine. Elle dispose de moyens de recherche de qualité dans toutes les spécialités, qu'il s'agisse des énergies « classiques » ou non, et de la taille critique suffisante, à condition d'encourager aux synergies et de fédérer autour de quelques projets porteurs à l'instar d'ITER.

Le CES soutient la proposition de la Commission européenne de compléter les instruments fondés sur le marché d'échanges de quotas par des politiques intelligentes et efficaces qui encouragent l'adoption de nouvelles technologies en favorisant leur déploiement au plus tôt, conformément aux orientations de la stratégie de Lisbonne.

Pour être réellement efficace, une nouvelle forme de collaboration technologique internationale devrait voir le jour. Il convient de préconiser l'intégration d'un volet recherche dans le nouveau texte international. La France devrait inciter l'Union à en proposer l'adjonction.

L'investissement dans l'économie de la connaissance doit être en mesure de donner à l'Europe un avantage compétitif dans un avenir caractérisé par des niveaux de carbone peu élevés. Le CES approuve enfin l'idée de lancer une campagne à l'échelle européenne pour sensibiliser les citoyens de manière à permettre une modification de leur comportement¹⁰⁷.

¹⁰⁷ Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* », pp. 40 à 42.

CHAPITRE II

PREMIÈRES OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE RAPPORT DE SUIVI 2006 DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2005-2008

Le projet de rapport de suivi élaboré par les services du Gouvernement et coordonné par le Secrétariat général des affaires européennes vise à dresser un premier bilan, un peu moins d'un an après l'adoption du Programme national de réforme, de la mise en œuvre des mesures recensées par ce plan et de leurs premiers résultats. Ce second chapitre de la communication a pour objet d'apporter les premières observations du Conseil économique et social sur le projet de rapport de suivi ainsi que le programme de travail du CES pour compléter leurs analyses.

I - ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE ET DE LA CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE FRANCE À CETTE STRATÉGIE

La stratégie de Lisbonne reste, six ans après son lancement, très mal connue du grand public. Conformément à sa mission de conseiller du Gouvernement, de participer à l'élaboration de la politique économique et sociale et de contribuer à l'information des assemblées politiques et des citoyens, il a semblé utile à notre assemblée de prévoir, dans ce second chapitre consacré aux réactions et observations formulées sur le projet de rapport de suivi, un rappel pédagogique sur ce qu'est la stratégie de Lisbonne, son évolution et sur l'inscription de notre assemblée dans ce cadre.

En effet, comme le soulignait la communication « *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne* »¹⁰⁸, « *le défi d'améliorer l'information et la communication entre les citoyens et l'Europe est l'affaire de tous.* »

La stratégie de Lisbonne vise à faire de l'Europe, d'ici 2010, « *l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde* », en promouvant un équilibre, dans la construction européenne, entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Pour atteindre ces objectifs, un cycle annuel a été mis en place, coordonnant divers instruments et suscitant les contributions de très nombreux acteurs.

À partir de 2003, le Conseil économique et social s'est inscrit dans ce processus européen majeur, d'abord à travers une communication annuelle de son Bureau élaborée à partir de ses travaux récents correspondant aux domaines concernés par la stratégie de Lisbonne, puis à travers un ensemble de contributions.

¹⁰⁸ Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne* ».

A - LISBONNE : UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE FONDÉE SUR UN CYCLE ANNUEL

1. Lisbonne, une nouvelle impulsion à moyen terme pour coordonner les politiques européennes

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a marqué un tournant en définissant un objectif stratégique à dix ans : *« faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »*.

Cet objectif vise à coordonner trois processus de rapprochement, afin d'améliorer la mise en cohérence de coordinations jusque-là menées de manière disjointe : la politique macroéconomique, grâce au dialogue macroéconomique, la « *Stratégie européenne pour l'emploi* » et la politique d'environnement.

Pour améliorer la gouvernance de l'Union, divers instruments de convergence et d'orientation ont été mobilisés en ce sens : Grandes orientations de politique économique (GOPE) et lignes directrices pour l'emploi, celles-ci ayant été fusionnées à partir de 2005 dans les nouvelles Lignes directrices intégrées (LDI), mais aussi marché unique et Agenda social.

L'évaluation de cette stratégie est rythmée par les réunions au sommet que le Conseil européen (instance réunissant Chefs d'État ou de gouvernement des États membres et Président de la Commission) y consacre en mars et en juin de chaque année.

2. Un cycle annuel, avec une synchronisation de divers instruments

Le Sommet de printemps donne lieu depuis 2000 à une préparation, qui s'étale de janvier à la fin mars, suscitant diverses contributions, en un compte à rebours que l'on peut synthétiser comme suit :

- contribution de chaque État membre préparatoire au rapport de la Commission ;
- rapport de synthèse de la Commission, en janvier de chaque année, à partir de ces contributions pour mesurer les avancées accomplies au regard des objectifs fixés l'année précédente et dégager les grands axes préparatoires au Sommet ;
- contribution, sur la base de ce rapport, des Conseils spécialisés à caractère thématique (« *Conseil emploi et social* », « *Conseil Ecofin* »...), qui regroupent, selon les questions traitées, le ministre compétent de chaque État membre ;
- élaboration par chaque État membre du Plan national d'action pour l'emploi (PNAE) et du Plan national d'action pour l'inclusion (PNAI).

Sur la base des conclusions du Sommet de printemps de mars, les recommandations pour l'année suivante sont arrêtées au Conseil européen de juin. Chaque État membre reçoit ainsi sa « *feuille de route* », avec des recommandations précises.

3. Des innovations progressives

Diverses innovations ont été introduites par le Conseil européen de mars 2003 :

- la mise en place, à la veille du Conseil, à la demande des partenaires sociaux, d'un « *Sommet social tripartite* » associant des représentants de la « *Troïka* »¹⁰⁹, de la Commission, du patronat européen privé et public et de la Confédération européenne des syndicats ;
- la création d'une « *Task force pour l'emploi* » pour effectuer un diagnostic des obstacles aux politiques d'emploi menées par les États membres et suggérer des mesures susceptibles de concourir à la réussite de la stratégie européenne pour l'emploi ;
- des objectifs intermédiaires ont été fixés pour une période de trois ans (même si le Sommet de printemps reste annuel), le Sommet permettant de les réajuster après évaluation des avancées accomplies au cours de l'année précédente ;
- les résultats ayant été moindres qu'attendus par rapport aux objectifs de Lisbonne, notamment en termes de croissance et d'emploi, l'accent, pour l'exercice 2004, avait été mis par la Commission européenne sur la recherche et l'innovation.

Cinq ans après le lancement de la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen de mars 2005 en a dressé, à mi-parcours, un bilan mitigé. Il s'est prononcé pour un « *recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi* » en mettant l'accent sur la compétitivité, la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain, tout en proclamant la nécessité, pour atteindre cet objectif, de maintenir les trois piliers de la stratégie (économie, social, environnemental).

Le rôle des acteurs nationaux et locaux (gouvernements, parlements, instances régionales et locales, partenaires sociaux, société civile) pour s'approprier la stratégie et participer à la réalisation de ses objectifs a été souligné dans ce cadre. La contribution des partenaires sociaux et du Comité économique et social européen était particulièrement notée, le CESE étant encouragé à établir avec les Conseils économiques et sociaux des États membres, dont l'apport était évoqué pour la première fois, un réseau interactif d'initiatives de la société civile pour promouvoir la mise en oeuvre de la stratégie.

¹⁰⁹ La « Troïka » est constituée des présidences sortante, actuelle et prochaine du Conseil de l'Union européenne.

Les États membres ont été aussi chargés d'élaborer, à l'automne 2005, puis en 2008, des Programmes nationaux de réforme, avec consultation des acteurs régionaux et nationaux et de rédiger chaque année, à partir de 2006, un rapport sur le suivi de la stratégie, décrivant la mise en œuvre de mesures prévues dans le cadre du PNR et analysant leurs principaux résultats. Les programmes nationaux de réforme ont en effet été adoptés par chaque État membre et présentés au Sommet de printemps de mars 2006. Le « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* » préparatoire au Sommet de printemps 2007, élaboré par les services du Gouvernement, doit être transmis à la Commission européenne au mois d'octobre 2006.

B - L'IMPLICATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS : UNE DÉMARCHE ET UNE PROCÉDURE INNOVANTES

Comme il l'avait annoncé en 2002 dans son avis « *Quelles compétences sociales, quels acteurs dans une Union européenne élargie ?* », le Conseil s'est inscrit, dès 2003, dans cette dynamique.

1. Une démarche transversale

Les caractéristiques du processus de Lisbonne supposaient une méthodologie adaptée :

- il s'agit d'une procédure globale à l'échelon européen, organisée selon un cycle annuel qui, mobilisant de nombreux acteurs (Conseils des chefs d'État et de gouvernement, Commission, Conseils spécialisés, Comité économique et social européen, gouvernements nationaux, partenaires sociaux), réclame un suivi permanent ;
- le champ très vaste embrassé par la stratégie de Lisbonne (politique économique, emploi, travail, social, insertion, environnement), qui transcende le champ de compétences des différentes sections du Conseil, suppose une approche transversale.

En conséquence, le Bureau du Conseil économique et social a confié, à partir de 2003, le soin d'élaborer un projet de communication annuelle à la délégation pour l'Union européenne, formation de travail spécialisée dans les questions européennes.

2. Des méthodes innovantes et évolutives

La communication annuelle du Bureau préparatoire au Conseil européen de printemps rassemble et présente de manière synthétique les éléments concernant la problématique du Sommet de printemps sélectionnés dans les avis votés depuis un an par notre assemblée (grandes orientations de politique économique, recherche et innovation, compétitivité, lignes directrices pour l'emploi, politiques de cohésion sociale, politique d'environnement et de développement durable).

Cette présentation facilite par ailleurs l'accès aux textes intégraux des délibérations du Conseil économique et social, y compris pour connaître les déclarations et explications de vote des différents groupes, lesquelles expriment la diversité des positions de ces derniers. Aussi, la liste et les références complètes des avis pris en compte par cette communication lui sont annexées, ainsi que les résultats des votes des différents groupes sur chacun des avis entrant dans sa composition.

Par cette communication annuelle, examinée et adoptée par son Bureau qui décide sa publication au Journal officiel, le Conseil économique et social fait entendre la voix de la société civile dans le processus préparatoire au Sommet de printemps, et souhaite contribuer à ancrer la crédibilité de la stratégie de Lisbonne auprès du citoyen européen.

Il a également contribué à la préparation du Sommet de printemps 2005 par l'élaboration d'une communication intitulée « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* ».

Pour le Sommet de printemps 2006, la contribution annuelle de notre assemblée a pris la forme d'un triptyque constitué d'un avis portant sur « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », d'un avis sur « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* » et d'une communication intitulée « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* ». Cette évolution témoigne, à travers ces saisines thématiques, de l'implication croissante du Conseil économique et social et de ses différentes formations de travail, sections et délégations, dans la stratégie de Lisbonne.

Par ailleurs, le CES de France a participé au sous-comité « Stratégie de Lisbonne » mis en place par le CESE à l'appel du Conseil européen, qui réunissait des membres du CESE auxquels étaient adjoints des représentants des CES nationaux et organisations similaires des États membres. A été élaboré dans ce cadre un rapport de synthèse du Comité économique et social européen, comprenant une contribution de chacun des Conseils économiques et sociaux nationaux. Ce travail a été soumis au Conseil européen de mars 2006.

3. Des contributions bien accueillies par le Gouvernement français ainsi que par des acteurs majeurs en matière européenne

Diffusés auprès de nombreux acteurs intervenant dans les questions européennes (Premier ministre, ministre des affaires européennes, délégations pour l'Union européenne du Sénat et de l'Assemblée nationale, députés français du Parlement européen), ces travaux semblent répondre à une attente des autorités publiques et positionnent le CES à l'articulation des politiques économiques et sociales, à l'échelon européen et national.

Reconnaissant cette implication, et soucieux de la pérenniser, le Premier ministre a souhaité, par lettre du 30 décembre 2005, bénéficier des réflexions du CES de France sur le suivi du Programme national de réforme (PNR), dans le cadre d'une saisine gouvernementale permanente. Dans cette perspective, une première évaluation des conditions de mise en oeuvre des missions inscrites au

PNR a été demandée à notre assemblée avant la fin du premier semestre 2006 ; cette première évaluation a été réalisée en mai 2006, dans le cadre de l'avis que le CES élabore annuellement sur la conjoncture économique et sociale.

Le Gouvernement a souhaité qu'elle puisse être complétée chaque année, pendant la durée du Programme, par un ou plusieurs avis portant sur la mise en oeuvre et le suivi d'un ou plusieurs aspects du PNR. La présente communication à caractère transversal entre dans ce cadre. Le Gouvernement a également souhaité consulter le CES sur le projet de rapport de suivi établi dans la perspective du Sommet de printemps 2007, avant l'adoption de celui-ci par le Comité interministériel sur l'Europe et sa transmission à la Commission européenne. Aussi la présente communication comprend-elle un second chapitre qui vise à répondre à cette demande.

II - LA PROCÉDURE DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME ET DE SON SUIVI S'INSCRIT DANS UN PROCESSUS D'APPROPRIATION NATIONALE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE

A - UN EFFORT DE TRANSPARENCE ACCRU POUR UNE DÉMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE

En mars 2006, le Conseil européen a demandé que le rapport de suivi du Programme national de réforme fasse l'objet d'une large consultation publique. Le Gouvernement français s'était déjà engagé dans cette voie puisque, si le PNR lui-même n'avait pas fait l'objet d'une consultation avant son adoption, le Premier ministre a adressé au Conseil économique et social, le 30 décembre 2005, une saisine permanente et pluriannuelle sur le PNR et son suivi.

Comme l'avait annoncé Madame Pascale Andréani, Secrétaire générale du SGAE, lors de son audition en assemblée plénière du CES le 28 juin 2006, ce projet de rapport de suivi a été présenté, le 5 septembre 2006, par Monsieur Raymond Cointe, Secrétaire général adjoint du SGAE, devant la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social.

Les orientations de ce rapport ont également été présentées devant le Parlement ; les partenaires sociaux, à travers le Comité du dialogue social sur les questions européennes et internationales (CDSEI), les représentants des collectivités locales, ainsi que diverses instances spécialisées (Conseil national du Développement durable, Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Conseil national de l'insertion par l'activité économique) seront aussi consultés. Cet effort de transparence constitue un progrès dont il convient de se féliciter.

Les délais prévus pour cette première consultation (trois semaines entre la présentation du projet de rapport de suivi devant la délégation pour l'Union européenne du CES et la validation définitive de celui-ci par le Comité interministériel sur l'Europe) restent néanmoins insuffisants au regard de l'enjeu : la stratégie de Lisbonne demeure en effet largement ignorée de la très grande majorité des citoyens ; prendre le temps de consulter véritablement le Parlement, le CES, les partenaires sociaux, les collectivités locales, de manière à susciter un véritable débat public, serait alors nécessaire pour intéresser réellement les citoyens aux conditions de la mise en œuvre au niveau national des objectifs définis par la stratégie de Lisbonne.

Ces délais restreints ne permettent pas à notre assemblée de réagir de manière complète, dès cette première communication, à toutes les mesures et tous les résultats présentés dans le rapport de suivi. Conformément à la saisine permanente du Premier ministre sur le PNR et son suivi, le Conseil économique et social complètera ces premières observations sur ce document de travail par des avis approfondissant tel ou tel aspect du projet de rapport de suivi.

Le CES souligne par ailleurs l'intérêt du caractère pluriannuel et de la volonté de suivi des résultats concrets des politiques engagées que traduit la démarche initiée par le Conseil européen de mars 2005 avec la mise en place des programmes nationaux de réforme et de rapport annuel de suivi.

Certes, la période très courte – moins d'un an – écoulée depuis l'adoption du PNR ne permet guère, sur le plan statistique, de mesurer encore véritablement les effets de nombre des mesures engagées dans le cadre de ce programme national. Mais les éditions ultérieures de ce document permettront d'approfondir et de compléter l'analyse.

La délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social met par ailleurs en garde contre le risque qui consisterait à se focaliser sur le très court terme, renforcé, dans notre pays, par la proximité des élections présidentielle et législative, alors que la plupart des problèmes évoqués ne sont pas de court terme et ne trouveront de solutions que dans la durée.

B - UNE DÉMARCHE VISANT À FAVORISER L'APPROPRIATION NATIONALE DES OBJECTIFS DE LISBONNE

Le rapport de suivi met pour l'essentiel l'accent, dans les thématiques étudiées, sur les actions gouvernementales ; or, si les mesures conduites en la matière par le Gouvernement ont un poids à l'évidence considérable, il convient de ne pas négliger le rôle joué en ce domaine par les autres acteurs nationaux et locaux.

L'un des intérêts majeurs de la démarche d'appropriation nationale dans laquelle s'est engagée la stratégie de Lisbonne à partir de la révision à mi-parcours est du reste précisément constitué par la possibilité qu'elle offre de susciter la participation de l'ensemble des composantes de la société.

Aussi, l'un des apports visés par la communication du Conseil économique et social consiste à faire apparaître certaines des contributions des « forces vives » de la Nation à la démarche engagée, peu ou pas prises en compte dans le rapport de suivi : à titre d'exemple, les mesures prises par les organismes paritaires de retraites complémentaires dans la période récente auront sur l'équilibre futur des comptes sociaux et la pérennité du système par répartition une incidence importante, qui mérite d'être mentionnée.

Par ailleurs, alors que le projet de rapport de suivi met surtout l'accent sur les résultats positifs engrangés dans les différents champs de la stratégie de Lisbonne, il serait souhaitable de montrer aussi les écueils rencontrés, ainsi que les domaines dans lesquels doivent porter les efforts ; les éléments évoqués concernent en effet non seulement les administrations publiques, mais aussi les citoyens, les entreprises, les consommateurs... Certaines des premières observations formulées par notre assemblée ont donc pour objet d'initier cette présentation.

Enfin, il convient de le rappeler, notre assemblée ne s'est pas prononcée, avant son adoption, sur le PNR et les politiques qu'il décrit, car les délais ne le permettaient pas. Elle a seulement formulé *a posteriori* un certain nombre d'observations dans le cadre de son avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* ».

Dans cet avis, notre assemblée déclarait ainsi être sensible à l'objectif central de « croissance sociale » mise en avant dans la présentation du PNR, c'est-à-dire d'une croissance qui concilie dynamisme économique et justice sociale, ainsi qu'aux quatre grandes priorités affichées dans ce cadre :

- mettre l'emploi au cœur de nos décisions en créant les conditions du retour à l'emploi et en valorisant davantage le travail et l'activité ;
- améliorer la compétitivité des entreprises par l'amélioration de leur environnement fiscal et réglementaire, ainsi que par les nouvelles opportunités qui leur sont proposées avec le développement des liens entre recherche et industrie ;
- mettre en œuvre un volontarisme de l'État dans le domaine industriel et de la recherche qui vienne en appui aux entreprises et aux territoires grâce à la relance des investissements publics, à la mise en place de financements innovants et à une réforme ambitieuse de la recherche ;
- tenir le cap d'une politique budgétaire rigoureuse pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires et enrayer la progression de la dette publique.

Ce même avis soulignait pour autant les interrogations suscitées quant à la portée des mesures répertoriées par le PNR en application de ces principes.

Les principaux débats au sein du CES portaient sur :

- la nature et le rythme de l'assainissement budgétaire (et notamment les conséquences de l'austérité budgétaire sur les dépenses d'éducation et de formation nécessaire au développement d'une économie de la connaissance que chacun appelle pourtant de ses vœux) ;
- l'efficacité de la poursuite de la politique des allègements de charges sur les bas salaires et des autres aides publiques à l'emploi sur la nature des emplois et la spécialisation qu'elle peut entraîner ;
- l'impact des nouveaux contrats de travail (« *Contrat nouvelle embauche* ») sur la création effective d'emplois supplémentaires et sur la précarité. Plus largement, la lisibilité des politiques en matière d'emploi et la multiplication des dispositifs d'aide ont été débattues ;
- la compatibilité entre, d'une part, la perspective d'une croissance plus riche en emplois et, d'autre part, le souhait d'un accroissement sensible de la productivité du travail, qui figurent tous deux parmi les objectifs du PNR.

Était aussi soulevée la question de la multiplication de Hautes autorités ou d'Agences (dix sont citées dans le PNR) dont le coût et l'efficacité resteraient à analyser, et soulignée l'importance de la concertation et du dialogue social pour le succès ou l'échec des réformes envisagées.

Ce deuxième chapitre consistera à réagir sur les premiers résultats des politiques gouvernementales engagées, dans l'esprit qui est celui du rapport de suivi.

III - QUELLE CONCILIATION ENTRE PRIORITÉS NATIONALES ET PRISE EN COMPTE DE LA NÉCESSAIRE DIMENSION EUROPÉENNE ?

A - UN PLAN QUI TENTE DE CONCILIER PRIORITÉS NATIONALES ET PRISE EN COMPTE DES LIGNES DIRECTRICES INTÉGRÉES

Le Programme national de réforme commençait par trois paragraphes introductifs permettant de situer le cadre dans lequel il s'inscrivait et la logique à laquelle il répondait. Ce principe n'est pas repris dans le rapport de suivi, peut-être parce qu'il a été considéré qu'il va de soi que les deux documents se complètent et que ce rappel ne s'imposait donc pas. Pour la clarté de la démarche, cette omission apparaît néanmoins dommageable.

Comme c'était déjà le cas pour le PNR, le plan du rapport de suivi tente de concilier une logique nationale, mettant en avant les priorités gouvernementales – ce qui répond à la démarche d'appropriation de la stratégie de Lisbonne par chaque État membre - et celle reflétant les orientations communautaires représentées par les Lignes directrices intégrées (LDI).

De ce fait, le plan adopté par le rapport de suivi ne correspond pas à l'ordre de priorité annoncé dans son introduction, ce qui, pour un document à vocation pédagogique, peut sembler regrettable.

Une autre présentation aurait pu consister à mettre davantage en avant l'importance de la croissance et de ses facteurs en en faisant la première partie du rapport de suivi, car dégager un taux de croissance significatif est essentiel pour pouvoir, par une répartition équitable de ses fruits, réduire progressivement les inégalités et renforcer ainsi la cohésion sociale. L'objectif fixé par le Conseil européen de Lisbonne de parvenir, sur dix ans, à un taux de croissance de 3 %, prend ici tout son sens ; or, la France, comme du reste la majorité des pays européens, reste pour l'instant loin du compte.

La délégation apprécie néanmoins que le projet de rapport de suivi se soit efforcé de tenir compte davantage des LDI que cela n'avait pas été le cas dans le PNR, comme l'avait suggéré notre assemblée dans son avis de conjoncture 2006, même si, reflétant les priorités nationales, il ne suit pas exactement l'enchaînement des LDI.

Pour faciliter la lecture et l'utilisation de ces premières observations, le choix a été fait de respecter, dans leur présentation, le cheminement du projet de rapport de suivi, en procédant, à chaque fois, à une brève synthèse du point concerné avant l'énoncé des observations formulées.

B - QUELLE PLACE, DANS LE PROJET DE RAPPORT DE SUIVI ET LE PNR, POUR LA COOPÉRATION ENTRE ÉTATS MEMBRES ?

Le projet de rapport de suivi, comme le PNR, accordent une place très limitée à la coordination des politiques européennes avec les autres États membres, cette préoccupation étant tacitement renvoyée au « Programme communautaire de Lisbonne », élaboré par la Commission et validé par le Conseil européen.

Cette logique peut se comprendre, le PNR et le projet de rapport de suivi étant conçus comme des instruments ayant pour vocation de présenter la politique gouvernementale dans ses seules dimensions nationales.

Notre assemblée tient néanmoins à rappeler le caractère indispensable d'une véritable coordination des politiques économiques pour tirer parti de tout le potentiel de l'Union. Les observations formulées par l'avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* » à propos du PNR paraissent à cet égard toujours d'actualité :

- la réforme du Pacte de stabilité et de croissance – intervenue en mars 2005 pour assurer une surveillance plus pertinente des États membres – doit encore faire ses preuves ;
- le budget européen devrait être à la mesure des ambitions affichées par la stratégie de Lisbonne et de l'élargissement ;
- les objectifs assignés à la Banque centrale européenne (BCE) devraient intégrer davantage les préoccupations de croissance et d'activité ;
- la clarification des rôles concernant la politique de change est d'autant plus importante qu'une appréciation excessive de l'euro pèserait sur la compétitivité des exportations européennes.

Au-delà de chacun de ces aspects, l'articulation de l'ensemble des instruments d'action utilisables est nécessaire, en particulier dans la zone euro, et cette dimension n'est désormais plus séparable des préoccupations de la politique intérieure.

Une place devrait de même être faite dans le PNR et le projet de rapport de suivi aux actions de coopération conduites avec le concours du Haut conseil à la coopération internationale (HCCI) et l'Agence française de développement (AFD), ces éléments participant du rayonnement de l'Europe et de la France.

IV - OBSERVATIONS ET INTERROGATIONS SUR LES DIFFÉRENTS VOLETS DU PNR

1. Partie 1 du projet de rapport de suivi : « Créer les conditions d'une croissance sociale »

1.1. « Le souci de retrouver des marges de manœuvre budgétaires »

Ce point du projet de rapport de suivi rappelle l'objectif que s'est fixé le Gouvernement de ramener durablement le déficit sous le seuil des 3 points de PIB, constate que le besoin de financement des administrations publiques s'est établi à 2,9 points du PIB en 2005 et s'assigne l'objectif de ramener ce déficit sous le seuil de 2,8 % du PIB en 2006.

Il analyse les mesures engagées pour y parvenir (rapport de la Commission Pébereau sur la dette publique, Conférence nationale des finances publiques) ainsi que celles envisagées pour réduire le ratio d'endettement de la France de 2 points de PIB au moins en 2006.

Notre assemblée a formulé sur cet aspect un ensemble de constats et de propositions, marquées notamment par un appel à une réforme d'ensemble de la fiscalité, afin de la rendre plus transparente et plus juste, et à une maîtrise plus affirmée de la dépense.

Des débats se sont fait jour au sein de la délégation pour l'Union européenne du CES sur certains aspects de ce sujet. Ainsi, pour certains, il y a quelque paradoxe à évoquer, à la deuxième page du projet de rapport de suivi, les « résultats encourageants » engrangés par la France dans sa stratégie de désendettement public, alors que la France connaît chaque année un déficit budgétaire important, et qu'une part des recettes affectées au désendettement provient de cessions d'actifs publics qui ne peuvent se répéter indéfiniment.

Si, en 2005, le critère du déficit (moins de 3 % du PIB) a été respecté de justesse, un tel déficit implique une montée cumulative du poids de la dette publique. On mesure l'ampleur de la dérive de la dette publique en rappelant par exemple que, au cours de la période 2000 à 2005, le PIB a augmenté de 252 milliards d'euros, la dette publique de 321 milliards.

Cette situation est d'autant plus regrettable qu'une large partie des dépenses a été affectée, non pas à un effort accru de préparation de l'avenir, mais au financement des dépenses de l'État. L'objectif de stabiliser puis réduire la dette publique fait donc l'objet au sein de notre assemblée d'un large consensus, même si les modalités temporelles et les moyens d'y parvenir doivent encore être débattus et mis en œuvre¹¹⁰.

L'engagement d'affecter « la totalité des éventuels surplus de recettes fiscales à la réduction du déficit, c'est-à-dire au désendettement », comme le stipule la loi de finances pour 2006, a alors été noté.

¹¹⁰ Avis « La conjoncture économique et sociale en 2006 », p. 18.

À l'inverse, certains se sont interrogés sur la compatibilité du retour au ratio de dette sous le seuil des 60 % dès 2010, voire 2009¹¹¹, avec l'accroissement des moyens de la recherche publique et la participation à la relance des grands chantiers d'infrastructures européens évoqués par ailleurs par le PNR, ainsi qu'avec la nouvelle baisse du rendement de l'impôt sur le revenu (IR) programmée pour 2007.

La nécessité que le financement des investissements ne soit pas, année après année, la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire, et que l'augmentation souhaitable du budget européen puisse, à terme, être réalisée, a également été évoquée.

A alors été rappelée la conclusion de notre assemblée dans son avis de conjoncture pour 2006 selon laquelle les modalités de la réduction du déficit devraient faire l'objet d'un large débat, en tenant compte des conséquences économiques et sociales des hypothèses alternatives de réduction du déficit.

1.2. « L'amélioration du cadre budgétaire »

Ce point du projet de rapport de suivi met en avant les efforts en matière de gouvernance publique, marqués par l'entrée en vigueur de la LOLF, avec l'objectif de réduire d'un point en volume la dépense de l'État en 2007, et par la révision du format des lois de financement de la sécurité sociale (LFSS).

Notre assemblée¹¹² approuve la démarche entreprise avec la LOLF et l'accent mis par celle-ci sur la culture de performance dans la gestion publique. Elle a souligné à cet égard la nécessité de développer dans notre pays les études d'évaluation des programmes et des services publics, condition pour que la LOLF produise les conséquences espérées et prend note des quatre vagues d'audit prévues par le Gouvernement.

1.3. « Assurer la viabilité à long terme de notre modèle social »

Ce point du projet de rapport de suivi évoque la mise en œuvre de la réforme du système de retraite (extension du dispositif permettant à un salarié travaillant à temps partiel de cotiser sur la base d'un taux plein, revalorisation du minimum de pension, majoration de 0,2 point du taux de cotisation vieillesse au 1^{er} janvier 2006, notamment) et de la réforme de l'assurance maladie (parcours de soins, maîtrise médicalisée, dossier médical personnel).

Il décrit également les quatre volets prévus pour renforcer ces mesures en 2006, constitués par l'approfondissement du plan médicament, le renforcement des actions de lutte contre les fraudes et les abus, la recherche d'un meilleur équilibre de l'offre de soins sur le territoire, et les plans de santé publique.

Le paragraphe introductif de ce point du projet de rapport de suivi indique : « Les évaluations les plus récentes de la soutenabilité des finances publiques confirment les effets favorables de ces réformes »¹¹³ (il s'agit de la réforme des retraites de 2003 et de la réforme de l'assurance maladie en 2004).

¹¹¹ « Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008 », p. 11.

¹¹² Avis « La conjoncture économique et sociale en 2006 », p. 40.

¹¹³ « Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008 », p. 13.

Le Conseil estime nécessaire à cet égard de mentionner les conclusions du « *Rapport sur l'exécution des lois de financement de la sécurité sociale* », de la Cour des Comptes de septembre 2006 : « *En 2005, le déficit global du régime général a été réduit à 11,6 milliards d'euros contre 13,2 milliards d'euros en 2004, et celui de l'ensemble des régimes de base de 12,8 milliards d'euros à 11 milliards d'euros. Cette amélioration est due à l'amorce d'un redressement de la branche maladie.*

Cette amélioration est cependant en trompe l'œil, car les branches famille et vieillesse sont confrontées à un déficit structurel sans perspective de rétablissement à court terme. De plus, les fonds de financement de la sécurité sociale (FSV et FFIPSA) qui, en principe, doivent contribuer à l'équilibre de la branche vieillesse et du régime agricole sont eux-mêmes durablement déficitaires. De ce fait, l'année 2005 est caractérisée par une dégradation des résultats consolidés des régimes obligatoires de base et des fonds de financement, le déficit global passant de 14,2 milliards d'euros à 14,4 milliards d'euros, soit 4 % des ressources des régimes de base. Aucune amélioration globale n'est prévue pour les prochaines années. »¹¹⁴

Le projet de rapport de suivi évoque « *le contexte social favorable* » dans lequel s'inscrivait la réforme des retraites, mentionnant à titre de témoignage « *le niveau élevé du taux de remplacement net* » ; l'exemple cité pour l'attester est celui d'un salarié non cadre du secteur privé liquidant sa retraite à taux plein, son taux de remplacement net étant dans ce cas proche de 75 % selon le Conseil d'orientation des retraites. Il serait intéressant de mentionner d'autres exemples, reflétant la situation moyenne de différentes catégories d'actifs retraités, afin de vérifier que l'exemple cité est représentatif de la moyenne des retraités.

De même, le projet de rapport de suivi fait état de « *la baisse d'un point du taux de pauvreté monétaire relative observée pour les populations âgées de plus de 60 ans de 2001 à 2003 (...) si l'on fixe le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian* »¹¹⁵ mais indique peu après que « *la pauvreté monétaire est définie en France comme le fait de disposer d'un revenu inférieur à 50 % du revenu médian* »¹¹⁶. Le motif de ce changement d'échelle n'étant pas évoqué, une harmonisation des échelles utilisées apparaît souhaitable.

Le renforcement du secteur public hospitalier n'est pas évoqué dans le projet de rapport de suivi quant à la réforme de l'assurance maladie. Cette absence apparaît surprenante, car la modernisation de la gestion du secteur hospitalier faisait l'objet d'un développement particulier dans le PNR¹¹⁷ : y étaient en effet prévues une « *relance significative de l'investissement hospitalier* », jugée nécessaire pour accompagner les priorités sanitaires nationales (lutte contre le cancer, plan Urgences, plan prénatalité et plan santé

¹¹⁴ Conclusion générale du « *Rapport sur l'exécution des lois de financement de la sécurité sociale* », Cour des Comptes (septembre 2006).

¹¹⁵ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », avant-dernier alinéa de la page 13.

¹¹⁶ *Ibid.*, dernier alinéa de la page 15.

¹¹⁷ « *Programme national de réforme pour une croissance sociale* », « Moderniser la gestion du secteur hospitalier (Plan hôpital 2007) », pp. 16-17.

mondiale), une amélioration de la gestion hospitalière et une allocation plus efficace des ressources.

Dans la première partie de cette communication, notre assemblée insiste sur la nécessité de ce renforcement et de cette modernisation du secteur public hospitalier, et formule nombre de propositions en ce sens (point V – C de la communication).

De même, devrait être mentionnée, dans ce point sur la réforme de l'assurance maladie, la mise en place du régime social des indépendants (RSI), qui constitue une avancée vers une amélioration de la gouvernance des finances sociales et vers l'objectif plus général d'amélioration des finances publiques.

Un projet d'avis intitulé « *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux disant social* », rapporté par Monsieur Didier Marteau, est en cours d'élaboration. Dans la liste des sujets retenus par le Bureau de notre assemblée dans le cadre du suivi du PNR, figurent par ailleurs les trois thèmes suivants, ce qui devrait permettre d'approfondir ces premiers éléments :

- « *Le financement de la protection sociale – La gouvernance et le pilotage des dépenses de sécurité sociale* » ;
- « *Les fonds de pension à long terme et la régulation financière* » ;
- « *L'impact de l'allongement de la durée de la vie sur les systèmes d'aides et de soins* ».

1.4. « Favoriser une croissance qui profite à tous »

Ce point du projet de rapport de suivi décrit les mesures conduites par le Gouvernement pour créer les conditions d'une croissance du pouvoir d'achat tout en prévenant les pressions inflationnistes : relance de la négociation salariale, meilleure valorisation du travail et de l'activité (notamment par des mesures combinant allègements fiscaux et Prime pour l'emploi), lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le projet de rapport de suivi fait état¹¹⁸, au titre de la relance de la négociation salariale, de 44 branches professionnelles suivies, en janvier 2006, par l'administration pour leur retard de négociation sur les salaires ; il observe que, au 10 mai, « *23 de ces 44 branches ont réussi à conclure un accord ou à proposer un texte à la signature des organisations syndicales* ». Un plus grand souci de précision voudrait que soient distinguées dans les chiffres cités celles qui ont conclu un accord et celles qui ont seulement « *proposé un accord à la signature* », car les réalités traduites sont sensiblement différentes.

S'agissant de la réforme de l'impôt sur le revenu prévue pour 2007, évoquée en page 15 du projet de rapport de suivi, notre assemblée s'inquiète de la baisse du rendement de l'impôt sur le revenu programmé pour 2007 car la politique de baisse du barème de l'IR tend à réduire encore un peu plus la redistribution par les prélèvements.

Le versement sur une base mensuelle de la Prime pour l'emploi (PPE) depuis le 1^{er} janvier 2006, qui visait à accroître son effet sur la reprise d'activité,

¹¹⁸ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 15, 2^{ème} alinéa.

ainsi que le mentionne le projet de rapport de suivi, semble avoir généré des effets pervers pour des salariés qui en bénéficiaient de manière légitime et qui devraient en effet, après avoir perdu leur emploi, rembourser la prime perçue, au moment même où leurs ressources diminuent.

Un projet d'avis de notre assemblée intitulé « *Croissance potentielle et développement* », rapporté par Monsieur Pierre Duharcourt, est en cours d'élaboration. Il devrait permettre d'approfondir ces premiers éléments.

Le CES formule par ailleurs dans la première partie de cette communication (point V - B) un ensemble de préconisations relatives à la lutte contre la précarité et l'exclusion, en insistant notamment sur le caractère nécessairement global des politiques de prévention à conduire et sur l'option consistant à privilégier « *la transformation des politiques générales pour qu'elles bénéficient à tous plutôt que de mettre en place ou de renforcer des politiques catégorielles* ».

1.5. « Favoriser la création d'entreprises et le développement des PME »

Ce point particulièrement développé du projet de rapport de suivi rappelle l'objectif de faciliter la création d'entreprises de manière à permettre la création d'un million d'entreprises en cinq ans. Il décrit pour ce faire les mesures adoptées en matière d'adaptation du cadre général pour faciliter la gestion et le financement des entreprises, pour faciliter le développement des PME et « Mieux légiférer ».

Il a suscité parmi les membres de la délégation pour l'Union européenne du CES des observations contrastées : certains se sont réjouis que la thématique européenne « Mieux légiférer » à laquelle le CES devrait consacrer une saisine intitulée « *De l'élaboration du droit communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion ' Mieux légiférer '* » d'ici la fin du premier semestre 2007, ait été prise en compte dans le projet de rapport de suivi, alors que le PNR mettait seulement l'accent sur la simplification administrative.

Or, ainsi que le signalait notre assemblée dans l'avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », « *la portée de l'effort en cours de simplification administrative est condamnée à demeurer modeste si parallèlement aucun effort n'est fait sur la production des lois* ». C'est une des sources de la complexité excessive, sans doute la principale, dans laquelle sont enfoncés les citoyens et les entreprises. Il importe que nos institutions légifèrent sur l'essentiel et de séparer ce qui relève de la loi de ce qui relève strictement du règlement. Ce chantier qui ne figurait pas dans le PNR est certes désormais mentionné dans le projet de rapport de suivi mais reste encore très largement à suivre.

D'autres ont regretté que la plupart des mesures en faveur du financement des PME soit orientée vers les PME dites « innovantes » ou de « croissance » ; or les petites entreprises connaissant pourtant des problèmes de fonds propres et d'accès au crédit ne se limitent pas, loin s'en faut, à ces deux catégories, et beaucoup de PME ont besoin d'aides et de conseil, les unes et les autres jouant un rôle important en matière d'emploi.

Il a également été noté que, si élaborer des produits innovants et de qualité constitue une nécessité pour maintenir et renforcer la compétitivité de notre économie, celle-ci suppose aussi une politique commerciale efficace, protégeant notamment des contrefaçons. L'enlisement actuel des négociations conduites à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) paraît à cet égard fortement préjudiciable. Certains ont alors souligné l'enjeu constitué pour l'Union européenne et la France par la signature d'accords bilatéraux avec les pays extra européens.

La première partie de la communication du CES traite de nombreux aspects évoqués par ce point 1.5 du projet de rapport de suivi, qu'il s'agisse des préconisations formulées par notre assemblée quant à la simplification de la vie des entreprises¹¹⁹ ou de celles visant à favoriser le développement des PME et à favoriser la transmission d'entreprises¹²⁰.

Notre assemblée se félicite à cet égard que le dispositif de tutorat qu'elle avait appelé de ses vœux dans le cadre de ce dernier avis soit en cours de déploiement. Il serait par ailleurs important que le portail de services facilitant les rencontres entre cédants et candidats à la reprise évoqué à la page 18 du projet de rapport de suivi, qui correspond à une demande forte de notre assemblée, puisse être effectivement déployé dans des délais assez courts.

Le CES a prévu à son programme de travail l'élaboration de deux futurs avis respectivement intitulés « *La création, le développement et la transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* » ainsi que « *PME et compétitivité de nos exportations* », ce qui devrait permettre de compléter ses apports sur ce thème.

Un groupe de travail thématique associera de même, en préparation du Sommet de printemps 2008, le Comité économique et social européen (CESE) et des CES nationaux sur le thème : « *Le potentiel des entreprises, notamment des PME* ».

¹¹⁹ Avis « *Entreprises et simplifications administratives* ».

¹²⁰ Avis « *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* ».

1.6. « *Promouvoir une croissance durable, garante de l'indépendance énergétique et du respect de l'environnement* »

Cette dimension constitue l'une de celles auxquelles le projet de rapport de suivi accorde le plus de place, consacrant son premier volet à la politique énergétique française, et son second à la protection de l'environnement, avec, notamment, le plan national santé-environnement et la lutte contre le changement climatique.

Ces deux domaines sont traités par le premier chapitre de la présente communication, la totalité du point VI étant consacrée au rappel des principales préconisations formulées notamment par notre assemblée dans ses avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* » et « *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques* » pour promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement, sous de nombreux aspects (transports, urbanisme, logement notamment).

Le point I – E souligne par ailleurs la nécessité de réexaminer au niveau européen notre politique énergétique.

Si le projet de rapport de suivi aborde de nombreux domaines de la politique énergétique française, certains apparaissent moins développés : ainsi, la thématique de la mutation des transports, dont le Président de la République, Monsieur Jacques Chirac, a noté l'importance en affirmant qu'il fallait se préparer à « sortir du tout pétrole », se voit accorder une place relativement limitée.

La maîtrise des émissions du secteur électrique est nécessaire. Il ne faut pas se limiter à la production d'électricité mais s'attacher aussi à son usage. De grands progrès sont possibles à cet égard. Il faut du reste rechercher des économies d'énergie non seulement pour l'électricité, mais aussi pour toutes les autres énergies. Cela concerne les transports et les usages à poste fixe : industrie, tertiaire, logement. Pour la recherche, il convient de porter également l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Sur un plan plus ponctuel, alors que le projet de rapport de suivi mentionne la fermeture de la dernière mine de charbon en 2004¹²¹, l'exploitation minière à ciel ouvert d'un important gisement dans le département de la Nièvre est envisagée. Sa transformation pourrait permettre une production électrique à proximité du site, le recours aux nouvelles technologies réduisant les incidences vis-à-vis des gaz à effet de serre et permettant le stockage du CO₂.

Le Conseil économique et social devrait prochainement rendre plusieurs travaux sur ces thématiques, et notamment les avis : « *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal* » et « *Technologies du futur : quelles orientations stratégiques pour la production d'énergie ?* ».

Dans la liste des sujets retenus dans le cadre du suivi du PNR par le Bureau de notre assemblée figurent par ailleurs les trois thèmes suivants : « *La gestion des déchets ménagers* », « *Les débouchés non alimentaires des produits*

¹²¹ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 20.

agricoles » et « Une agriculture productive dans une France et une Europe soucieuses de prévenir les risques sanitaires », ce qui devrait permettre d'approfondir ces premiers éléments.

Un groupe de réflexion « Académies et Conseil économique et social », qui associe des membres de notre assemblée avec des experts de l'Académie des sciences, de l'Académie des technologies et de l'Académie des sciences morales et politiques, travaille actuellement sur le thème du changement climatique pour rendre plus accessible au grand public les principaux éléments et enjeux en la matière et susciter le débat le plus large possible entre scientifiques et citoyens¹²².

Un groupe de travail thématique associant CESE et CES nationaux devrait de même élaborer en vue du Sommet de printemps 2008, des travaux conjoints sur le thème : « La définition d'une politique énergétique pour l'Europe ».

2. Partie 2 du projet de rapport de suivi : « La bataille pour l'emploi au service de la ' croissance sociale ' »

2.1. « Développer l'emploi pour favoriser la croissance »

Ce point du projet de rapport de suivi note l'accélération des créations d'emplois (99 000 créations nettes en 2005) et le recul du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), passé de 10 % à 9 % entre juin 2005 et juin 2006. Il décrit les mesures engagées pour y parvenir : exonérations et/ou allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, plan de développement des services à la personne pour favoriser l'essor de l'emploi dans ce secteur et faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle, mise en place du Chèque emploi service universel (CESU) et aides à la création d'emploi dans les secteurs en tension, notamment dans l'hôtellerie restauration.

Cette croissance de l'emploi est particulièrement forte actuellement dans les très petites entreprises (TPE) qui, selon l'enquête UPA, baromètre Fiducial-IFOP, ont connu 140 000 créations d'emploi au premier semestre 2006.

Le point IV de la présente communication, intitulé « Développer l'emploi pour mieux valoriser le capital humain », ainsi que les développements du point V relatifs à l'insertion professionnelle des jeunes, sont consacrés à cet aspect et rappellent les principales préconisations formulées par notre assemblée dans le cadre de ses travaux récents.

Le Conseil économique et social tient à cet égard à rappeler que, parmi les pays qui ont aujourd'hui le plus haut niveau d'emploi, figurent ceux qui ont su concilier le mieux capacité d'adaptation au changement et sécurité économique des personnes¹²³.

Notre assemblée souhaite qu'une réflexion d'ensemble, la plus large possible, soit engagée sur les politiques visant à assurer les souplesses nécessaires à l'adaptation du système productif à l'environnement actuel et à

¹²² Les travaux de ce groupe de réflexion sont accessibles sur le site www.changement-climatique.fr.

¹²³ Avis « La conjoncture économique et sociale en 2006 ».

limiter l'insécurité économique des personnes et des familles afin de renforcer la cohésion sociale, la confiance dans l'avenir et la sécurité¹²⁴.

Le CES travaille actuellement à l'élaboration d'un avis intitulé « *Le développement des services à la personne* », rapporté par Monsieur Yves Vérollet, qui devrait apporter d'ici quelques mois un éclairage et des propositions sur cet aspect particulier du développement de l'emploi, important notamment dans les PME, les entreprises artisanales et les associations.

Le point du projet de rapport de suivi : « *Promouvoir les emplois dans les secteurs en tension* »¹²⁵ traite exclusivement du secteur des hôtels, cafés et restaurants. S'il s'agit d'un secteur économique important (auquel notre assemblée consacre du reste actuellement un projet d'avis en cours d'élaboration intitulé : « *Quelle stratégie pour l'hôtellerie dans l'économie française ?* »¹²⁶) qui connaît effectivement des difficultés de recrutement, et s'il est essentiel de mieux mettre en concordance offres et demandes d'emploi, ce n'est pas, loin s'en faut, le seul secteur dans ce cas, notamment, mais non exclusivement, dans les services. À titre d'exemple, la première partie de cette communication évoque le cas de l'agriculture, qui va devoir faire face à des départs massifs à la retraite ; réussir le renouvellement des générations suppose alors le maintien d'établissements d'enseignement agricole performants, capables de promouvoir positivement le métier, l'esprit d'entreprendre et la capacité de s'adapter et de prendre en compte les nouvelles pistes pour s'installer, notamment l'installation sociétariaire¹²⁷.

Certains ont par ailleurs noté, s'agissant du développement de l'emploi dans les services à la personne, que les PME et les entreprises artisanales disposent des compétences nécessaires pour intervenir sur ces créneaux d'activité et qu'il convient de ce fait de prendre garde de ne pas y créer des distorsions de concurrence indues. La nécessité de professionnaliser, grâce notamment à la formation, certains des métiers concernés, a également été évoquée.

Dans la liste des sujets qu'a retenus, dans le cadre du suivi du PNR, le Bureau de notre assemblée, figure par ailleurs le thème suivant : « *Les conditions d'un renforcement du contenu en emploi de la croissance* », ce qui devrait permettre d'approfondir ces premiers éléments.

2.2. « *Inciter à l'entrée, au retour et au maintien dans l'emploi* »

Le projet de rapport de suivi analyse la revalorisation et le recentrage du dispositif de Prime pour l'emploi (PPE), la simplification des autres mesures d'incitation financière à la reprise d'un emploi, les dispositions visant à rendre plus efficace le service public de l'emploi et à renforcer le contrôle de la recherche d'emploi, enfin à faciliter le maintien et le retour dans l'emploi de tous, et en particulier des catégories prioritaires (notamment les seniors et les femmes).

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 26.

¹²⁶ Projet d'avis présenté par M. André Daguin dont l'adoption est prévue pour octobre 2006.

¹²⁷ Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », présenté par M. Gaël Grosmaire (mai 2005).

Ce point du projet de rapport de suivi, particulièrement développé, a suscité de nombreuses observations et interrogations. Dans son avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », adopté en mai 2006, notre assemblée jugeait pertinente l'idée que le Gouvernement souhaite « *valoriser financièrement le travail* » et « *accompagner le retour à l'activité* ». Le CES rappelait pour autant que le plein emploi est lié directement à la qualité de l'emploi.

Aujourd'hui, les évolutions économiques et sociales ne permettent plus qu'un parcours professionnel soit automatiquement linéaire. Les transitions et les mobilités ont besoin d'être préparées. Pour que le salarié soit acteur de son parcours professionnel et en gère les transitions et les mobilités, un accompagnement auquel les pouvoirs publics et les employeurs doivent contribuer est nécessaire. La mobilité peut être un intérêt partagé entre l'employeur et le salarié. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 doit alors être un levier pour garantir l'emploi et initier une réelle gestion prévisionnelle des emplois et des compétences¹²⁸.

Cet avis relevait également que le manque de lisibilité des politiques mises en œuvre en matière d'emploi, les nombreux dispositifs en place se télescopant, suscitent, chez nombre d'entreprises et de particuliers, des difficultés à choisir un dispositif plutôt qu'un autre.

Quatre mois plus tard, les questions soulevées par cet avis restent d'actualité : l'infléchissement du taux de chômage est-il corrélé à la mise en œuvre du Contrat nouvelle embauche (CNE), du Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), du Contrat d'avenir (CA) ? L'évolution démographique, le retour du financement des emplois marchands, voire l'assainissement des fichiers de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ne sont-ils pas des variables jouant pour enrayer la montée du chômage ou le faire refluer ? Quelle est l'efficacité de cette nouvelle politique de l'emploi ?¹²⁹

L'intérêt qu'il y aurait, dans une logique d'examen des bonnes pratiques, à analyser les mesures mises en place en ce domaine par certains pays européens, notamment scandinaves, pour faciliter le retour à l'emploi, a alors été noté.

Certains membres de la délégation ont par ailleurs observé que, si l'augmentation du nombre des maisons de l'emploi, citée dans le projet de rapport de suivi, est effectivement très rapide, leur niveau d'activité semble extrêmement variable, avec le risque que certaines ne soient en définitive que des sortes de « coquilles vides ». La question de leur coordination avec l'ANPE ou l'UNEDIC, et, *in fine*, de l'efficacité de ce dispositif, reste donc pour l'instant posée.

Dans son avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », notre assemblée, comme cela a été indiqué dans la première partie de cette communication, soulignait que « *l'efficacité de l'assistance aux personnes à la recherche d'un emploi comme aux entreprises à la recherche de candidats à l'embauche est l'une des clés de toute réforme du marché du travail* ». La problématique de la sécurisation des parcours professionnels faisant l'objet d'une

¹²⁸ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* ».

¹²⁹ *Ibid.*

saisine au sein de notre assemblée, il serait souhaitable qu'elle aborde ces dimensions.

S'agissant de l'emploi des femmes, il a été observé que les inégalités en la matière ne se limitent pas au niveau des salaires. La récente enquête « Familles et employeurs », menée en 2004-2005 auprès de 9745 hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans, permet, à titre d'exemple, de mesurer l'ampleur des différences de comportements entre hommes et femmes à la naissance d'un enfant.

L'Institut national d'études démographiques (INED) montre ainsi que, dans l'année suivant la naissance d'un enfant, près de 40 % des mères qui travaillent déclaraient que leur activité a été modifiée, qu'il s'agisse d'un changement de statut, d'horaires, d'intensité du travail ou d'un retrait du marché du travail. Seuls 6 % des hommes interrogés signalaient une modification de leur situation professionnelle. L'étude de l'INED constate par ailleurs que, pour les hommes, le rang de naissance a peu d'impact sur la situation professionnelle. Pour les femmes au contraire, l'effet augmente avec le rang de l'enfant, une part croissante tendant à réduire leur activité ou à quitter leur emploi.

Or, ces phénomènes interviennent souvent à un âge où, en France, se construisent les carrières, et la pénalisation en termes de carrière – et donc, de retraite – est de ce fait souvent durable. Notre assemblée rappelle à cet égard les propositions formulées dans le cadre de son avis : « *Rééquilibrer les structures d'âges en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?* »¹³⁰, pour permettre aux parents de concilier accueil d'enfants et vie professionnelle.

Un projet de communication de suite : « *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité* » est en cours d'élaboration au sein de notre assemblée. Dans la liste des sujets retenus par le Bureau dans le cadre du suivi du PNR figure par ailleurs le thème suivant : « *La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle* ». Ces deux travaux devraient permettre d'approfondir ces premiers éléments.

2.3. « Investir dans le capital humain »

Ce point du projet de rapport de suivi consacré à l'investissement dans le capital humain regroupe, pour satisfaire à une observation de la Commission sur le PNR français, des aspects qui, dans le PNR, étaient davantage dispersés. Il associe mesures adoptées et premiers résultats sur la formation des jeunes, la lutte contre l'échec scolaire, la modernisation de l'enseignement supérieur, l'insertion professionnelle des jeunes, mais aussi la promotion de la formation tout au long de la vie.

Particulièrement développé, il a suscité de nombreuses observations et interrogations.

La première partie de la présente communication rappelle certaines des principales préconisations formulées par le CES sur nombre de ces aspects. La lutte contre toutes les sorties du système scolaire sans qualification constituant pour notre assemblée une priorité nationale absolue, celle-ci juge souhaitable de

¹³⁰ Avis « *Rééquilibrer les structures d'âges en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?* », présenté par M. Jean Billet (mars 2004).

développer le dispositif de veille éducative pour détecter les signes avant-coureurs d'échec scolaire, au premier rang desquels l'absentéisme. Si celui-ci s'avère, il faut proposer aux jeunes une solution éducative et d'insertion, en concertation avec la famille. Il convient d'améliorer le suivi individuel des élèves sortant de ces dispositifs¹³¹ et d'observer particulièrement les filles décrocheuses, trop souvent silencieuses. Dans ce domaine, il convient en effet d'individualiser les réponses et surtout de ne pas enfermer l'élève dans un dispositif permanent de mise à l'écart.

Dans son avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* »¹³², le CES a approuvé la création d'équipes de réussite éducative pluridisciplinaires qui réunissent, autour du jeune et de ses parents, des enseignants, des éducateurs, des animateurs, des travailleurs sociaux, des psychologues, des pédopsychiatres et des rééducateurs (kinésithérapeutes, orthophonistes).

L'importance des procédures d'orientation, qui ne doivent pas sonner comme des ruptures définitives, mais valoriser le jeune et lui ouvrir des champs complémentaires de formation, a également été soulignée. Il a été noté à cet égard que les « filières d'excellence » évoquées dans le projet de rapport de suivi¹³³ ne doivent pas être entendues seulement comme des filières d'enseignement supérieur ou scientifique et qu'il existe d'autres formes d'excellence.

De même, les modules de six heures de découvertes professionnelles, favorisant la découverte des métiers, doivent être ouverts à tous, et non pas réservés aux seuls élèves « scolairement fragiles », l'image et l'avenir des métiers devant reposer sur une orientation choisie et de qualité, et non sur une orientation par défaut.

S'agissant du dispositif « Défense deuxième chance », également évoqué en page 35 du projet de rapport de suivi, notre assemblée a formulé de nombreuses propositions dont les principales, mentionnées dans la première partie de la présente communication, visent à maintenir et à renforcer le volontariat à chaque étape du parcours, à accompagner les jeunes dans toutes les dimensions de l'insertion, à favoriser la participation à des missions d'intérêt général, à prendre en compte l'ensemble des difficultés d'environnement social (logement) et à organiser un suivi dans le temps¹³⁴.

Le taux d'échec ou d'abandon à l'Université au bout d'un an est élevé en France : 25 % des entrants de 1^{ère} année ne se réinscrivent pas à l'Université, et, en 2004-2005, seulement 60,5 % des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire se sont inscrits en 3^{ème} année de l'enseignement supérieur (au bout de cinq ans au moins)¹³⁵.

¹³¹ Avis « *Favoriser la réussite scolaire* », présenté par Mme Claude Azéma (octobre 2002).

¹³² Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », présenté par M. Jean Bastide, rapporteur général, Mme Danielle Bourdeaux et MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs (août 2004).

¹³³ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 35.

¹³⁴ Avis « ' Défense deuxième chance ' : *favoriser l'insertion professionnelle des jeunes* ».

¹³⁵ Source : *Repères et références statistiques*, édition 2005, pp. 199 et 201.

Notre assemblée appelle l'attention sur les diverses recommandations qu'elle a formulées dans le cadre de son avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », sur la nécessité de dynamiser l'offre de travail, les entreprises ayant un rôle primordial à jouer en matière d'intégration, de formation et de fidélisation des jeunes¹³⁶. Elle préconise par ailleurs un effort accru des universités dans la politique d'accueil et de suivi des jeunes entrant dans le premier cycle de l'Université, avec une mise en place systématique de tutorat. De même, au moment de sa sortie de l'enseignement supérieur, le jeune doit recevoir une information relative aux structures à même de l'aider dans son intégration au monde du travail¹³⁷.

Les filières technologiques et professionnelles, ainsi que la voie de l'apprentissage conduisent maintenant à des diplômes de niveau élevé. La réflexion sur l'enseignement technologique, spécificité française, doit être menée à son terme pour ouvrir davantage le secteur industriel et s'accompagner du développement d'une véritable culture technologique à l'école. Notre assemblée estime par ailleurs indispensable d'introduire et de développer des passerelles entre enseignements général, technologique, professionnel et spécial, ainsi que des éléments de souplesse qui permettent une continuité du parcours d'apprentissage dans une offre de formation élargie, ou encore des allers-retours entre formation sous statut scolaire et sous statut de salarié¹³⁸.

Le projet de rapport de suivi évoque l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, qui représente 65 000 jeunes en 2005, et pourrait sensiblement progresser d'ici à 2010¹³⁹. Cette évolution est intéressante dans la mesure où elle peut favoriser l'insertion professionnelle ultérieure des jeunes concernés. Il a été noté qu'elle risque toutefois de poser à terme le problème du financement, les moyens de financement des Centres de formation des apprentis (CFA) n'étant pas illimités. Certains se sont par ailleurs demandés si une formation à la gestion d'entreprises artisanales ne pourrait pas être envisagée dans un cursus universitaire, afin de mettre à profit les gisements d'emplois offerts par l'artisanat et d'assurer la pérennité de ce type d'entreprises.

Le problème du recrutement par certaines entreprises de jeunes avant que ceux-ci aient pu achever leur cursus de formation a par ailleurs été soulevé.

Dans sa communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », notre assemblée soulignait que l'Europe doit favoriser la pleine place qu'elle doit faire aux jeunes, tant au niveau social qu'économique, particulièrement à un moment où la population européenne vieillit.

¹³⁶ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* ». Une synthèse des principales recommandations sur ce thème figure dans le chapitre I, au point V – A – 1 de la présente communication.

¹³⁷ *Ibid.*, pp. 31-32 et communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », p. 9.

¹³⁸ Avis « *Favoriser la réussite scolaire* », pp. 26-27 ; communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », p. 10.

¹³⁹ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 37.

L'intérêt de nombre des mesures évoquées par le projet de rapport de suivi¹⁴⁰ pour insérer les jeunes dans la vie de la Cité a donc été noté. Ont été rappelées à cet égard les nombreuses initiatives conduites par le secteur artisanal : campagnes de promotion des métiers de l'artisanat, campagne de prévention des discriminations raciales « Ensemble ils ont gagné », Semaine de l'artisanat, journées sénatoriales de l'apprentissage, concours de meilleur apprenti, de meilleur ouvrier de France, concours professionnels internationaux, échanges de professionnels, réseau Université-artisanat, semaine du développement durable, autant d'opérations qui visent à faire connaître des métiers, leurs valeurs, et à favoriser l'insertion professionnelle et citoyenne des jeunes.

Ont également été rappelées les propositions formulées par notre assemblée, dans sa communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », pour stimuler l'esprit d'entreprendre chez les jeunes en leur faisant confiance et en libérant leur énergie, en favorisant la reprise d'entreprise par les jeunes, grâce à une amplification de la communication sur cette thématique ou l'installation des jeunes agriculteurs¹⁴¹.

L'intérêt du programme « *Envie d'agir* » mentionné par le projet de rapport de suivi¹⁴² a été noté, tout en regrettant qu'il soit centré sur l'enseignement professionnel, alors que le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes devrait concerner tous les secteurs de l'éducation.

Le projet de rapport de suivi évoque le plan de rénovation dont fait l'objet l'amélioration de la maîtrise des langues étrangères dans le cadre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Ont été évoquées en ce domaine les préconisations de notre assemblée pour renforcer la place de la dimension européenne dans les contenus d'enseignements notamment en formation initiale, et, à terme, pour encourager au rapprochement des contenus d'enseignement dispensés dans les différents pays de l'Union, élaborer des manuels communs (à l'image du nouveau manuel d'histoire franco-allemand) et élargir la reconnaissance mutuelle des diplômés¹⁴³.

Les propositions formulées dans son avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* » pour développer la pratique et la maîtrise des langues étrangères, favoriser la mobilité géographique des jeunes pour les périodes de stage, de modules de formation ou pour le premier emploi, ainsi que pour promouvoir le volontariat international en entreprises et les séjours européens d'échange¹⁴⁴ ont également été mentionnées.

¹⁴⁰ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 39.

¹⁴¹ Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », pp. 20-21.

¹⁴² « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 39.

¹⁴³ Avis « *Favoriser la réussite scolaire* », pp. 11-12.

¹⁴⁴ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », pp. 40, 44, 45 et 49.

Les opérations du programme de Coopération et de soutien aux artisans et micro-entreprises des pays du Sud (COSAME) pour favoriser la mobilité européenne des jeunes en alternance, ainsi que l'innovation constituée par la carte apprenti et l'opération « *ordinateur à 1 euro par jour* », qui pourrait intéresser d'autres pays européens, ont aussi été citées.

Quant à la formation professionnelle, le projet de rapport de suivi mentionne que, sur l'année 2005, 9,8 % des salariés de 25 à 64 ans ont suivi une formation à but professionnel sur une période d'un trimestre et analyse les inégalités existant à cet égard dans notre pays au détriment des ouvriers, des femmes employées et ouvrières¹⁴⁵.

Notre assemblée rappelait à cet égard dans son avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* »¹⁴⁶, que les données récentes montrent que la dépense globale pour la formation professionnelle et l'apprentissage s'est stabilisée en 2003 après plusieurs années de repli. En pourcentage du PIB, elle s'est établie à 1,47 %. En outre, selon le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, la durée des stages a diminué d'un tiers en dix ans.

Comme cela a déjà été souligné dans la première partie de cette communication, « *le Conseil attire l'attention des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs concernés sur le rôle de la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'acquisition des qualifications et l'évolution des compétences, ainsi que sur la nécessité d'un engagement plus fort dans ce sens. Les salariés doivent être régulièrement informés de leurs droits et des moyens d'y recourir. Le CES préconise que les services d'orientation professionnelle opérationnels soient accessibles aux salariés tout au long de leur carrière et que les salariés aient une influence significative dans l'orientation de leurs formations. Cette recommandation générale pour l'ensemble des régions françaises prend un relief particulier dans l'Outre-mer, où la population est plus jeune qu'en métropole et a parfois de grandes difficultés d'insertion* »¹⁴⁷.

Quant à la formation tout au long de la vie¹⁴⁸, il a été remarqué que le constat d'une meilleure tendance de l'emploi des jeunes, des femmes ou des seniors, notamment, doit encourager une relance des bonnes pratiques vis-à-vis de la formation initiale tout au long de la vie. Il a été observé par ailleurs que le bilan de la loi de 2004 est inégal dans les très petites entreprises du fait de la difficulté d'y mettre en œuvre ce concept généreux de formation professionnelle, notamment le droit individuel à la formation (DIF). Il faut en effet pallier, en plus du problème d'organisation d'une petite entreprise lors du départ en formation d'un salarié, ceux posés par l'ouverture des centres de formation le soir et le week-end, et par la question de l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.

¹⁴⁵ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 40.

¹⁴⁶ Source : DARES, « *Premières synthèses* » (mars 2006).

¹⁴⁷ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 21.

¹⁴⁸ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », pp. 40 et 41.

Il a été noté que la Validation des acquis de l'expérience (VAE) doit notamment être développée pour faciliter les passages entre filières, et que les formations courtes doivent être encouragées.

Enfin, certains se sont interrogés sur la possibilité de passer effectivement, comme le prévoit le Plan de développement de la VAE lancé le 27 juin 2006, à 60 000 certifications délivrées dès 2006, quand le nombre de personnes ayant obtenu une certification se sont élevés respectivement à 18 000 en 2004 et 20 000 nouveaux certifiés en 2005¹⁴⁹.

Dans la liste des travaux retenus par le Bureau de notre assemblée dans le cadre du suivi du PNR figure le thème « *L'insertion professionnelle des jeunes* », ce qui devrait permettre d'approfondir ces premiers éléments.

2.4. « *Améliorer le fonctionnement du marché du travail* »

Ce volet du projet de rapport de suivi traite des mesures gouvernementales adoptées pour tenter de lever les freins à l'embauche, sécuriser les parcours professionnels ou favoriser le dialogue social.

La communication rappelle notamment à cet égard que « *la sécurité dans le domaine de l'emploi consiste désormais à fournir un cadre de sécurité permettant de réduire la vulnérabilité individuelle et collective et à construire et à maintenir la capacité des travailleurs à s'inscrire positivement sur le marché du travail. Elle englobe des éléments tels qu'une rémunération décente, l'accès à la formation tout au long de la vie, l'acquisition de compétences transversales permettant de s'adapter aux évolutions du travail, ainsi qu'un droit au transfert des droits sociaux acquis en cas de changement d'emploi* »¹⁵⁰.

Le développement des contrats courts et précaires, la multiplication des formes et les incitations à la sous activité, la création de dispositifs d'assistance ne contribuent pas au plein emploi. La plupart de ces dispositifs sont issus de politiques publiques n'ayant pas fait l'objet d'une réelle concertation avec les organisations syndicales¹⁵¹.

Notre assemblée a engagé sur ce thème l'élaboration d'un projet d'avis intitulé : « *La sécurisation des parcours professionnels* » rapporté par Madame Édith Arnoult-Brill, qui devrait permettre de compléter et d'approfondir sur cet aspect les analyses et propositions formulées.

S'agissant du dialogue social, notre assemblée soulignait, dans son avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », que la concertation et le dialogue social seront des éléments constitutifs du succès ou de l'échec des réformes ; de manière plus générale, elle attirait l'attention des pouvoirs publics sur le fait que l'urgence des questions à traiter ne devrait pas conduire à faire l'économie d'une concertation avec les partenaires sociaux avant la prise de décision.

¹⁴⁹ Chiffres cités aux pages 41 et 42 du « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* ».

¹⁵⁰ Avis « *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités* », pp. 29-30.

¹⁵¹ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* ».

Comme l'indique le projet de rapport de suivi du PNR, à l'appel du Gouvernement, le Conseil économique et social a engagé une réflexion sur cette problématique dans le cadre d'une saisine intitulée : « *Consolider le dialogue social* », rapportée par Messieurs Paul Aurelli et Jean Gautier, sur les bases des deux rapports commandés par le Premier ministre et rédigés par Messieurs Dominique-Jean Chertier et Raphaël Hadas-Label.

S'agissant des suites de la loi du 4 mai 2004 « *relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social* », évoquées à la page 44 du projet de rapport de suivi, notre assemblée considère qu'il est urgent que ce texte soit appliqué dans sa lettre, mais aussi dans son esprit, développé dans l'exposé des motifs de la loi.

Cette loi, s'appuyant notamment sur la « position commune », signée majoritairement par les partenaires sociaux, le 16 juillet 2001, sur les voies et moyens de l'approfondissement de la négociation collective, prévoyait de « *renvoyer à la négociation nationale interprofessionnelle toute réforme de nature législative au droit du travail* », et de saisir officiellement les partenaires sociaux, avant l'élaboration de tout projet de loi portant réforme du droit du travail, afin de savoir s'ils souhaitent engager un processus de négociation sur le sujet évoqué par le Gouvernement.

Certains ont par ailleurs rappelé la demande d'extension de l'accord de 2001 sur « *le dialogue social dans l'artisanat* », et souligné l'importance de la présence de la France dans les instances européennes pour une meilleure prise en compte des spécificités des petites entreprises dans les textes européens. Il a de même été suggéré que les partenaires sociaux soient saisis par les pouvoirs publics de tous les projets de textes européens, afin d'éviter que des textes soient ensuite inapplicables aux petites entreprises.

3. Partie 3 du projet de rapport de suivi : « *Construire l'économie de la connaissance et rendre la France plus compétitive* »

3.1. « Stimuler la recherche et l'innovation »

Ce point du projet de rapport de suivi sur la recherche et l'innovation évoque les mesures prises ou envisagées par le Gouvernement pour intensifier l'effort de recherche public et privé, rénover la gouvernance du système de recherche, favoriser les coopérations et renforcer l'attractivité des carrières scientifiques.

La communication « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* » du Conseil économique et social rappelait que le Conseil européen de Barcelone, en mars 2002, avait fixé pour objectif que les dépenses intérieures brut de recherche et développement (R&D) atteignent 3 % du PIB¹⁵² en 2010.

Elle soulignait que, avec un effort évalué à 2,19 % du PIB en 2003, la France se place sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union (qui atteignait la même année 1,98 % pour les pays de l'UE à 15, et 1,93 % en intégrant à ce

¹⁵² Dépenses qui agrègent l'ensemble des dépenses de recherche des secteurs institutionnels (administrations publiques et entreprises) sur le territoire national.

chiffre les dix pays entrés dans l'Union en 2004), mais reste en dessous de l'objectif de Lisbonne en matière de recherche.

Il était toutefois noté que le constat de cette position relativement favorable de notre pays au sein de l'Union devait être nuancé : tout d'abord, l'effort de recherche accompli par notre pays n'a pas augmenté depuis le lancement de la stratégie de Lisbonne, la dépense intérieure brute de recherche et développement (DIRD) française s'élevant à 2,19 % (2,18 % en 1999) quand dans le même temps, des pays comme la Finlande, le Danemark ou l'Autriche accroissaient le leur. Par ailleurs, la part relative de la France dans l'Union européenne se dégrade également depuis 1995 : selon le rapport du Sénat : « *Objectif 3 % de R&D : plus de recherche pour plus de croissance ?* », « *les dépenses de R&D dans l'Union européenne ont progressé de 3,4 % par an en moyenne entre 1995 et 2000 (...) et de 2 % seulement par an en France (...), seul le Royaume-Uni (+ 1,8 % par an) et l'Italie (+ 1,2 % par an) connaissant une progression des dépenses de R&D plus faible* »¹⁵³.

Au vu des données Eurostat disponibles, cette situation ne semble pas, un an plus tard, avoir sensiblement évolué : avec un effort de DIRD évalué à 2,16 % du PIB en 2004, la France se place toujours sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union (qui atteint la même année 1,92 % pour les pays de l'UE à 15, et 1,86 % pour les pays de l'UE à 25), mais n'a pas progressé, et reste donc en dessous de l'objectif fixé pour 2010 en matière de recherche.

L'avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* » constatait de même que « *les investissements de l'Union européenne dans la recherche sont inférieurs de près d'un tiers à ceux des États-Unis et le retard en matière d'innovation ne s'est pas réduit au cours de ces dernières années (...), alors que l'investissement dans la connaissance est la meilleure façon pour l'Europe d'être compétitive sur la scène mondiale et de maintenir sa qualité de vie* »¹⁵⁴.

Diverses observations ont par ailleurs été formulées : certains ont remarqué que les universités, qui jouent en France un rôle important dans la R&D, disposent d'un budget par étudiant inférieur d'un tiers à celui consacré au lycéen et plusieurs fois inférieur aux budgets qu'y consacrent d'autres pays développés. Ils se sont également étonnés que la question du lien entre universités et grandes écoles, ou celle de la taille critique des grandes écoles françaises, jugée parfois insuffisante, n'ait pas été soulevée dans ce point du projet de rapport de suivi, pas plus qu'elle ne l'avait été dans sa partie relative à la modernisation de l'enseignement supérieur.

L'avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* » notait à cet égard que « *notre système d'enseignement supérieur et de recherche est caractérisé par une double coupure, entre les grandes écoles et les universités, entre la recherche universitaire et celle des grands organismes. Il convient aujourd'hui de réunifier la conception, la gouvernance et l'organisation de notre système*

¹⁵³ « *Objectif 3 % de R&D : plus de recherche pour plus de croissance ?* », rapport d'information présenté par M. le sénateur Joël Bourdin au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur les incidences économiques d'une augmentation des dépenses de recherche en Europe (n° 391 du 30 juin 2004).

¹⁵⁴ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 37.

d'enseignement supérieur et de recherche en notant que, dans la phase actuelle d'une économie plus imprévisible, très concurrentielle à l'échelle mondiale, plus différenciée, le modèle de recherche et d'innovation doit être en interaction directe avec la réalité (le modèle « interactif » prend le pas sur le système « linéaire » traditionnel) et l'enseignement supérieur être en lien plus étroit avec l'industrie »¹⁵⁵.

Dans la mesure où les dispositifs de financement de la recherche et de dynamique industrielle écartent les petites entreprises, l'artisanat a souhaité rappeler l'existence des pôles d'innovation qui devraient être rattachés au réseau des pôles de compétitivité qui ne concernent que les PME.

La présente communication formule par ailleurs un ensemble de recommandations pour relancer l'effort de recherche, mettre en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives et renforcer l'intégration du système français dans l'espace européen de la recherche qui figurent dans le point C de la partie : *« Conforter la compétitivité française dans un cadre européen ».*

Dans la liste des sujets retenus par le Bureau du Conseil économique et social dans le cadre du suivi du PNR figurent les trois thèmes suivants pour de futurs travaux, qui devraient permettre d'approfondir et de compléter ces premiers éléments : *« Évaluation de la loi de programme pour la recherche », d'une part, « Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises », d'autre part, « Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : de la proximité à l'efficacité », enfin.*

3.2. « Renouveler et dynamiser la politique industrielle »

Ce point du projet de rapport de suivi rend compte de la mise en place des pôles de compétitivité, de la campagne de valorisation des métiers de l'industrie et des mesures de soutien à l'exportation.

Le développement d'une stratégie industrielle fait l'objet, dans la première partie de la communication, de plusieurs propositions, qui mettent notamment l'accent sur la nécessité de la définition d'une stratégie industrielle pour l'Europe et d'une meilleure défense des intérêts de l'Union en matière de négociations commerciales internationales.

Notre assemblée souligne à cet égard la nécessité que, au-delà des efforts dispersés conduits dans chaque État membre, *« une stratégie industrielle soit définie pour l'Union ; celle-ci doit tirer les enseignements des succès remportés dans des secteurs comme l'aéronautique et l'espace, et être vouée à la constitution de domaines d'excellence, notamment dans les biotechnologies, les nanotechnologies et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) »¹⁵⁶.*

Cette stratégie industrielle européenne devra s'appuyer sur la recherche, pour laquelle l'Europe est également une dimension incontournable : l'avis *« Projet de loi de programme pour la recherche »* notait, concernant ce dernier

¹⁵⁵ Avis *« La conjoncture économique et sociale en 2006 »*, p. 17.

¹⁵⁶ Avis *« Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne »*, p. 12.

aspect, que « *la France est un pays de taille moyenne qui ne peut, contrairement aux États-Unis, suivre seul toutes les pistes. Une étroite coopération au sein de l'Union est alors indispensable, en matière de recherche fondamentale comme pour le développement de grands projets innovants* »¹⁵⁷.

Quant à la valorisation des métiers industriels évoquée par le projet de rapport de suivi¹⁵⁸, les constats formulés par l'avis « *L'automobile française : une filière majeure en mutation* » ont été rappelés : comme d'autres secteurs industriels, « *la filière automobile connaît un déficit d'attractivité qui explique en partie ses difficultés à attirer les jeunes et à trouver les expertises techniques nécessaires, en particulier dans les fonctions supports. Malgré un large éventail de profils de métiers, la perspective d'y faire ' carrière ' suscite aujourd'hui peu de vocations. Cette perception qui traduit une certaine méconnaissance des métiers de la filière, ne correspond pas aux réalités de métiers aujourd'hui éloignés des chaînes de production ou des ateliers de réparation des années 1960. Ces activités se sont progressivement qualifiées et font désormais appel à un gisement très diversifié de profils* »¹⁵⁹.

Le CES préconise à cet égard le lancement d'une vigoureuse campagne de valorisation des métiers industriels, notamment de l'automobile, qui devrait être prolongée par d'autres opérations de communication, associant l'État, les conseils régionaux et les branches professionnelles.

La problématique est peu différente concernant les métiers scientifiques qui connaissent aujourd'hui des difficultés à attirer les jeunes et, en particulier, les jeunes filles, alors que celles-ci, avec une réussite scolaire au moins égale à celle des garçons, constituent un vivier important.

Dans la liste des sujets retenus par le Bureau du CES dans le cadre du suivi du PNR figure le thème : « *Les pôles de compétitivité : conjuguer politique industrielle et logique territoriale* », qui devrait lui permettre d'approfondir ces réflexions.

¹⁵⁷ Avis « *Projet de loi de programme pour la recherche* », p. 16.

¹⁵⁸ « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* », p. 49.

¹⁵⁹ Avis « *L'automobile française : une filière majeure en mutation* », p. 34.

3.3. « Promouvoir la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) »

Cette partie du projet de rapport de suivi fait le point sur la diffusion des TIC dans notre pays et des mesures engagées pour assurer la sécurité des réseaux et de l'information, la couverture de toutes les communes en téléphonie mobile et en haut débit, ainsi que sur le programme gouvernemental 2004-2007 d'administration électronique.

Dans plusieurs de ses travaux récents¹⁶⁰, notre assemblée soulignait que les TIC, qui révolutionnent l'organisation de la société, doivent être accessibles sur la totalité des territoires, et la nécessité d'une action volontariste des pouvoirs publics en la matière.

Le rapport « *Aménagement du territoire, services publics et services au public* » notait ainsi que les élus considèrent que l'accès de tous à la téléphonie mobile et le développement des infrastructures en haut débit et très haut débit doivent être renforcés, la couverture en téléphonie mobile de l'ensemble du territoire, et en particulier des zones non rentables, devant être assurée rapidement par une péréquation des coûts.

L'itinérance locale, inscrite dans la loi sur la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, doit aussi être une composante fondamentale de l'aménagement numérique du territoire¹⁶¹.

Notre assemblée devrait compléter ces réflexions sur ce thème dans le cadre d'une future saisine de suite intitulée : « *Les technologies de l'information et de la communication : une chance pour les territoires ?* ».

3.4. « Assurer un fonctionnement plus sain des marchés, propice au pouvoir d'achat des ménages »

Le projet de rapport de suivi rappelle l'objectif du PNR de favoriser les baisses de prix des services commerciaux et de maintenir dans les meilleures conditions la qualité et l'accessibilité des activités de service publics à l'ensemble des territoires et des usagers. Il décrit les mesures mises en œuvre à cet effet pour promouvoir une plus grande concurrence dans le secteur du commerce, poursuivre l'ouverture à la concurrence des industries de réseaux et améliorer l'efficacité et la régulation du secteur financier.

L'accent est ainsi mis de manière marquée par le projet de rapport de suivi sur les diverses mesures visant à renforcer la concurrence. En revanche, celui-ci ne cite aucune mesure concrète quant à l'objectif de « maintenir dans les meilleures conditions la qualité et l'accessibilité des activités de service

¹⁶⁰ Rapport « *Aménagement du territoire, services publics et services au public* », présenté par Monsieur Jean-Alain Mariotti (janvier 2006), communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004* », présentée par Monsieur Alain Deleu (novembre 2003) et avis « *Les technologies de l'information et de la communication : une chance pour les territoires ?* », rapporté par Monsieur André Marcon (novembre 2002).

¹⁶¹ Rapport « *Aménagement du territoire, services publics et services au public* », p. 67.

public », qui figurait pourtant, au même titre que les baisses de prix, parmi les objectifs cités dans le PNR et le projet de rapport de suivi lui-même.

Notre assemblée rappelle à cet égard l'invitation qu'elle a formulée pour que le Gouvernement suscite une réflexion approfondie sur la limite du champ concurrentiel en Europe. Elle souligne également la nécessité qu'il poursuive son action pour l'adoption d'une directive-cadre sur les SIG, afin de conforter les services publics dans le droit communautaire, de faire prévaloir la priorité des obligations de service public par rapport à la concurrence, notamment en cas de litige, enfin de fournir un socle de principes communs aux services d'intérêt général et applicables dans les différents États aux membres de l'Union.

La Commission européenne a effectué sur ce point une évaluation générale sur l'ouverture des industries de réseaux à la concurrence. Elle devrait ultérieurement compléter cette analyse par des évaluations de la situation dans les différents secteurs concernés. Cette démarche va dans le sens du développement des études d'évaluation des programmes et des services publics souhaité par le CES pour notre pays¹⁶².

Les principes énoncés par le Conseil dans la communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004* » doivent être à cet égard rappelés : pour adapter la politique européenne de la concurrence, il convient :

- de redéfinir l'articulation entre politique de la concurrence et politique industrielle dans un contexte mondial, pour les mettre au service de la compétitivité européenne et mieux prendre en compte les données économiques, industrielles et sociales ;
- d'éviter les opérations hostiles d'acquisition ne correspondant pas à un vrai projet industriel et de prendre en compte en amont l'impact social des restructurations ;
- d'accroître les coopérations entre la Commission et les organes nationaux de régulation dont, en France, le Conseil de la concurrence¹⁶³.

3.5. « Favoriser la cohésion sociale et le développement durable des territoires »

Cette partie du projet de rapport de suivi analyse l'utilisation du FEDER et du FSE en France sur la période 2000-2006 au regard des objectifs prioritaires fixés par la stratégie de Lisbonne. Il souligne, logiquement, qu'il n'est guère possible de le faire pour l'instant au regard des seules priorités du PNR, puisque ces programmes, lancés depuis 2000, sont en voie d'achèvement, alors que le PNR est établi depuis moins d'un an.

¹⁶² Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 18.

¹⁶³ Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004* », p. 10.

Notre assemblée rappelle à cet égard le constat et les préconisations formulées dans le cadre de son avis : « *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire* », selon lesquels « *la France est caractérisée par une importante sous-consommation des fonds structurels. (...) Le début de simplification engagé en 2002, l'évaluation de l'articulation entre fonds structurels européens et contrat de Plan devraient apporter une amélioration pour la période 2004-2006* »¹⁶⁴.

Le CES s'étonne par ailleurs que la « *relance des grands chantiers d'infrastructures européens* », qui, dans le Programme national de réforme faisait l'objet d'un développement important dans la partie consacrée aux mesures visant à « *favoriser la cohésion et l'attractivité du territoire* »¹⁶⁵, n'apparaissent plus dans le projet de rapport de suivi.

L'avis « *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures* » appelait précisément l'attention sur cette dimension, notant que « *la réalisation des programmes d'infrastructures et des grands équipements structurant s'inscrit dans le cadre de politiques volontaristes visant à contribuer à la croissance et à s'assurer de la compétitivité des territoires, par un effort continu d'investissements publics* »¹⁶⁶

L'avis sur la conjoncture économique et sociale en 2006 notait pour sa part que « *l'économie européenne, l'une des deux premières au monde, ne peut attendre son salut d'une politique de relance menée par d'autres* », et que « *il faut que l'Europe devienne son propre moteur de croissance* »¹⁶⁷ ; notre assemblée souligne également que « *le financement des investissements ne doit pas être, année après année, la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire* »¹⁶⁸.

Dans la liste des sujets retenus par le Bureau de notre assemblée dans le cadre du suivi du PNR figure le thème « *La rénovation des quartiers en difficulté* ». Un futur avis du Conseil économique et social sur ce sujet devrait permettre, d'ici la fin de la période de mise en œuvre du PNR, d'approfondir ces premiers éléments.

V - DES PREMIÈRES OBSERVATIONS ET INTERROGATIONS QUI SERONT ULTÉRIEUREMENT COMPLÉTÉES ET APPROFONDIES

Comme on l'a vu dans les développements précédents, ce second chapitre vise, en apportant ces premières réflexions, réactions et interrogations, à poursuivre et compléter l'implication de la délégation pour l'Union européenne du CES et de son Bureau dans la préparation des Sommets européens de printemps.

¹⁶⁴ Avis « *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire* », présenté par M. Charles Bonissol (juillet 2003), pp 8 et 14.

¹⁶⁵ « *Programme national de réforme pour une croissance sociale* », p. 53.

¹⁶⁶ Avis « *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures* », présenté par M. Philippe Valletoux, p. 5.

¹⁶⁷ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », p. 33.

¹⁶⁸ Avis « *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures* », p. 5.

Cette consultation de notre assemblée sur le projet de rapport de suivi, en amont de la validation de celui-ci par le Comité interministériel sur l'Europe, constitue un progrès. L'exercice n'en était pas moins extrêmement difficile : réagir sur un document qui, pour l'essentiel, constitue la présentation de mesures qui ont été ou seront prochainement mises en œuvre, et, le cas échéant, de leurs premiers résultats, n'est, par nature, pas très aisé ; le fait que nombre de ces mesures soient très récentes – le PNR n'ayant été élaboré que voici onze mois – et que les résultats statistiques ne soient dès lors bien souvent pas disponibles, ajoutait à la difficulté ; enfin, le délai imparti particulièrement court (trois semaines entre la présentation du projet de rapport de suivi au CES et l'adoption de celui-ci par le Comité interministériel sur l'Europe) et difficilement compatible avec le mode de fonctionnement du CES, assemblée consultative où les travaux doivent être votés, faisait de cette consultation un défi.

Il a semblé important, néanmoins, d'essayer de le relever, pour apporter au Gouvernement, avant l'adoption du projet de rapport de suivi et sa transmission à la Commission européenne, outre une synthèse des principales propositions formulées par notre assemblée dans le champ de la stratégie de Lisbonne et du PNR, des premières observations sur le projet de rapport de suivi.

Ce « premier balayage » sera complété et approfondi dans le cadre de la saisine permanente confiée à notre assemblée sur le suivi du Programme national de réforme.

Tout d'abord, avant le prochain Sommet de printemps, au mois de mars 2007, et deux ans après un premier travail de ce type effectué en 2005, la délégation pour l'Union européenne devrait élaborer une communication intitulée « *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* », qui devrait permettre de faire un point à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne sur les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées par la France dans l'avancement des réformes de Lisbonne, tels que le reflètent les données statistiques disponibles.

L'avis de conjoncture économique et sociale de 2007 devrait apporter un éclairage complémentaire sur le projet de rapport de suivi, comme celui de 2006 l'avait fait sur le PNR.

Surtout, le Bureau de notre assemblée a retenu dans le cadre de la saisine permanente qui lui a été confiée sur le suivi du PNR, un ensemble de thèmes pour de futurs travaux concernant les différents champs de la stratégie de Lisbonne qui devraient, d'ici à la fin de la période prévue pour la mise en œuvre du PNR, permettre d'approfondir les premières observations effectuées.

CONCLUSION

Par cette communication, forte des propositions toujours d'actualité de ses travaux antérieurs, le Conseil économique et social poursuit et enrichit son implication dans la stratégie de Lisbonne en élaborant à l'intention du Gouvernement français, dans la perspective du Sommet de printemps 2007, une présentation synthétique des principales propositions formulées par notre assemblée dans le champ de cette stratégie. Ce travail est complémentaire de l'avis sur « *La conjoncture économique et sociale en 2006* » qui a fourni une analyse du Programme national de réforme, ainsi que des communications du CES préparatoires aux précédents Sommets de printemps.

Conformément au mandat du Conseil de printemps de mars 2006 d'élargir la procédure par une consultation de la société civile, le Gouvernement a souhaité, dans le cadre de la saisine permanente confiée à notre assemblée sur le suivi du Programme national de réforme 2005-2008, consulter le CES sur le projet de rapport de suivi 2006 du PNR, avant la transmission de ce document à la Commission européenne.

Le travail de synthèse élaboré comprend donc pour la première fois un complément présentant les premières réflexions, réactions et interrogations suscitées par le projet de rapport suivi. Ce « premier balayage » transversal sera complété par des travaux ultérieurs plus approfondis de notre assemblée.

En réponse à la demande du Conseil européen de mars 2006, le Conseil économique et social entend ainsi œuvrer pour favoriser l'appropriation nationale de la stratégie de Lisbonne. En effet, la croissance économique, la construction de l'économie de la connaissance, le développement de l'emploi, l'investissement dans le capital humain, le renforcement de la cohésion sociale et la prise en compte de la dimension environnementale sont porteurs de l'avenir pour tous.

Notre assemblée rappelle à cet égard l'importance qu'elle attache au maintien de l'équilibre entre les piliers économique, social et environnemental, leur fonctionnement en synergie étant le meilleur garant d'une performance globale remplaçant la croissance de l'Union au service d'une vision humaniste. C'est aussi la condition de la mobilisation des citoyens en faveur du projet européen.

ANNEXES

Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 19 septembre 2006

Ont voté pour : 14

| | |
|---|--------------------------|
| Groupe de l'artisanat | M. Gabriel Paillason |
| Groupe des associations | M. Frédéric Pascal |
| Groupe la CFDT | Mme Evelyne Pichenot |
| Groupe de la CFE-CGC | Mme Catherine Dumont |
| Groupe de la CFTC | M. Michel Coquillion |
| Groupe de la CGT | M. Christian Dellacherie |
| Groupe de la CGT-FO | M. Jean-Michel Reynaud |
| Groupe des entreprises privées | M. Hubert Ghigonis |
| Groupe des entreprises publiques | Mme Anne Duthilleul |
| Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement | M. Henri Feltz |
| Groupe des personnalités qualifiées | Mme Élisabeth Morin |
| Groupe des professions libérales | M. Guy Robert |
| Groupe de l'UNAF | Mme Chantal Lebatard |
| Groupe de l'UNSA | M. Jacques Duron |

Annexe 2 : Liste des avis du Conseil économique et social ayant été pris en compte dans cette communication

- Avis « *L'automobile française : une filière majeure en mutation* », rapporté par M. Roland Gardin au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 juin 2006).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06070512.PDF>
- Avis « *'Défense deuxième chance' : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes* », rapporté par Mme Françoise Geng au nom de la section du travail (13-14 juin 2006).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06061911.pdf>
- Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06052609.pdf>
- Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* », rapporté par Mme Élyane Bressol au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 avril 2006).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06050307.pdf>
- Avis « *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques* », rapporté par M. Paul de Viguier au nom de la section du cadre de vie (25-26 avril 2006).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06050206.PDF>
- Avis « *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs* », rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (14-15 mars 2006).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06032003.pdf>
- Avis « *La faisabilité des programmes d'infrastructures* », rapporté par M. Philippe Valletoux au nom de la section des finances (14-15 mars 2006).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06032204.pdf>
- Avis « *Aménagement du territoire : services publics et services au public* », rapporté par M. Jean-Alain Mariotti au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (10-11 janvier 2006).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06011801.pdf>
- Avis « *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* », rapporté par Mme Cécile Felzines au nom de la section du cadre de vie (13-14 décembre 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05122126.pdf>

- Avis « *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* », rapporté par M. Philippe Le Clézio au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (22-23 novembre 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05113022.pdf>
- Avis « *Projet de loi de programme pour la recherche* », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (15-16 novembre 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05112121.PDF>
- Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (15 novembre 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05111820.pdf>
- Avis « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (25-26 octobre 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05110418.pdf>
- Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 octobre 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05100317.pdf>
- Avis « *La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix* », rapporté par M. Gérard d'Aboville au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (25-26 octobre 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05100216.pdf>
- Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », présentée par Mme Élisabeth Morin au nom de la délégation pour l'Union européenne (11 octobre 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05110719.pdf>
- Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par M. Jean-Louis Walter au nom de la Commission temporaire (5-6 juillet 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05071112.pdf>
- Étude « *L'hôpital public en France : bilan et perspectives* », présentée par M. Éric Molinié au nom de la section des affaires sociales (21 juin 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05062810.pdf>

- Avis « *Entreprises et simplifications administratives* », rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mai 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05043008.pdf>
- Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2005* », rapporté par M. Luc Guyau au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (24-25 mai 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05050109.pdf>
- Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », rapporté par M. Gaël Grosmaire au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (10-11 mai 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/avisgrosmaire.pdf>
- Avis « *Les perspectives financières de l'Union européenne* », rapporté par M. Georges de La Loyère au nom de la section des finances (10-11 mai 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05051807.pdf>
- Avis « *La maîtrise foncière : clé du développement rural* », rapporté par M. Jean-Pierre Boisson au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (12-13 avril 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05042105.pdf>
- Avis « *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités* », rapporté par M. François Édouard au nom de la section du travail (22-23 mars 2005).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05033004.pdf>
- Avis « *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* », rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04121528.pdf>
- Avis « *Les conséquences économiques et sociales des crises agricoles* », rapporté par M. Joseph Guimet au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (26-27 octobre 2004).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04110327.pdf>
- Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (12 octobre 2004).
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04102927.pdf>

- Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (18 novembre 2003).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/031118.pdf>

Annexe 3 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière des avis pris en compte par cette communication

| | R. Gardin ¹⁶⁹ | F. Geng ¹⁷⁰ | M. Didier ¹⁷¹ | E. Bressol ¹⁷² | P. de Viguerie ¹⁷³ | A. Duthilleul ¹⁷⁴ |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------------|---|---------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| Ensemble | Pour : 161 Abst. : 34 | Pour : 187 Abst. : 1 | Pour : 131 Contre : 29 Abst. : 39 | Pour : 198 Abst. : 3 | Pour : 189 Abst. : 13 | Pour : 194 Contre : 2 Abst. : 5 |
| Agriculture | Pour : 25 Abst. : 1 | Pour : 23 | Pour : 24 Abst. : 3 | Pour : 24 Abst. : 3 | Pour : 26 Abst. : 1 | Pour : 23 Contre : 2 Abst. : 1 |
| Artisanat | Pour : 10 | Pour : 9 | Pour : 10 | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 10 |
| Associations | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 5 |
| CFDT | Abst. : 14 | Pour : 8 | Abst. : 15 | Pour : 15 | Pour : 15 | Pour : 14 |
| CFE-CGC | Pour : 6 | Pour : 7 | Abst. : 6 | Pour : 7 | Pour : 7 | Pour : 6 |
| CFTC | Pour : 6 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 |
| CGT | Abst. : 13 | Pour : 15 | Contre : 14 | Pour : 13 | Pour : 13 | Pour : 14 |
| CGT-FO | Pour : 14 | Pour : 16 | Contre : 15 | Pour : 17 | Pour : 17 | Pour : 15 |
| Coopération | Pour : 6 | Pour : 9 | Pour : 7 Abst. : 1 | Pour : 10 | Pour : 10 | Pour : 9 |
| Entreprises privées | Pour : 28 | Pour : 23 | Pour : 27 | Pour : 25 | Pour : 21 Abst. : 4 | Pour : 25 |
| Entreprises publiques | Pour : 10 | Pour : 7 | Pour : 9 | Pour : 8 | Abst. : 8 | Pour : 9 |
| FEHF-EL | Pour : 3 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 |
| Mutualité | Pour : 4 | Pour : 4 | Abst. : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 |
| Outre-mer | Pour : 5 | Pour : 4 | Pour : 3 | Pour : 8 | Pour : 8 | Pour : 7 |
| Personnalités qualifiées | Pour : 26 Abst. : 4 | Pour : 33 Abst. : 1 | Pour : 24 Abst. : 10 | Pour : 30 | Pour : 30 | Pour : 30 Abst. : 2 |
| Professions libérales | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 3 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 |
| UNAF | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 8 | Pour : 10 | Pour : 10 | Pour : 9 |
| UNSA | Abst. : 2 | Pour : 2 | Pour : 2 | Pour : 2 | Pour : 2 | Abst. : 2 |

¹⁶⁹ Avis « *L'automobile française : une filière majeure en mutation* », rapporté par M. Roland Gardin au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 juin 2006).

¹⁷⁰ Avis « *'Défense deuxième chance' : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes* », rapporté par Mme Françoise Geng au nom de la section du travail (13-14 juin 2006).

¹⁷¹ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).

¹⁷² Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* », rapporté par Mme Elyane Bressol au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 avril 2006).

¹⁷³ Avis « *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques* », rapporté par M. Paul de Viguerie au nom de la section du cadre de vie (25-26 avril 2006).

¹⁷⁴ Avis « *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs* », rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (14-15 mars 2006).

| | P. Valletoux ¹⁷⁵ | J.-A. Mariotti ¹⁷⁶ | C. Felzines ¹⁷⁷ | P. Le Clézio ¹⁷⁸ | F. Ailleret ¹⁷⁹ | A. Deleu ¹⁸⁰ |
|---------------------------------|-----------------------------|---|----------------------------|--|---|-------------------------|
| Ensemble | Pour : 185 Abst. : 15 | Pour : 166 Contre : 15 Abst. : 23 | Pour : 174 Abst. : 12 | Pour : 92 Contre : 76 Abst. : 32 | Pour : 136 Abst. : 26 Contre : 22 | |
| Agriculture | Pour : 26 | Pour : 26 Abst. : 4 | Pour : 17 | Pour : 4 Contre : 7 Abst. : 12 | Pour : 22 Contre : 4 Abst. : 1 | |
| Artisanat | Pour : 10 | Pour : 10 | Pour : 9 | Contre : 9 | Pour : 9 | |
| Associations | Pour : 5 | Pour : 4 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 4 | |
| CFDT | Pour : 14 | Pour : 16 | Pour : 15 | Pour : 17 | Pour : 16 | |
| CFE-CGC | Pour : 6 | Pour : 7 | Pour : 7 | Contre : 7 | Pour : 6 | |
| CGT | Pour : 5 | Pour : 6 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 1 | |
| CGT | Abst. : 14 | Abst. : 15 | Pour : 16 | Pour : 16 | Contre : 16 | |
| CGT-FO | Pour : 15 | Contre : 15 | Pour : 16 | Pour : 16 | Abst. : 16 | |
| Coopération | Pour : 9 | Pour : 9 | Abst. : 6 | Pour : 2 Abst. : 5 | Pour : 6 Abst. : 1 | |
| Entreprises privées | Pour : 25 | Pour : 27 | Pour : 25 | Contre : 26 | Pour : 24 | |
| Entreprises publiques | Pour : 9 | Pour : 10 | Pour : 8 | Contre : 1 Abst. : 8 | Pour : 8 | |
| FEHF-EL | Pour : 4 | Pour : 3 | Pour : 4 | Contre : 4 | Pour : 4 | |
| Mutualité | Pour : 4 | Pour : 4 | Abst. : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | |
| Outre-mer | Pour : 7 | Pour : 3 | Pour : 8 | Abst. : 5 | Pour : 3 | |
| Personnalités qualifiées | Pour : 31 Abst. : 1 | Pour : 28 Abst. : 2 | Pour : 24 Abst. : 2 | Pour : 13 Contre : 18 Abst. : 2 | Pour : 16 Contre : 3 Abst. : 4 | |
| Professions libérales | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Contre : 4 | Pour : 4 | |
| UNAF | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 7 | Pour : 9 | |
| UNSA | Pour : 2 | Abst. : 2 | Pour : 2 | Pour : 3 | Contre : 3 | |

¹⁷⁵ Avis « *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures* », rapporté par M. Philippe Valletoux au nom de la section des finances (14-15 mars 2006).

¹⁷⁶ Avis « *Aménagement du territoire : services publics et services au public* », rapporté par M. Jean-Alain Mariotti au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (10-11 janvier 2006).

¹⁷⁷ Avis « *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* », rapporté par Mme Cécile Felzines au nom de la section du cadre de vie (13-14 décembre 2005).

¹⁷⁸ Avis « *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* », rapporté par M. Philippe Le Clézio au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (22-23 novembre 2005).

¹⁷⁹ Avis « *Projet de loi de programme pour la recherche* », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (15-16 novembre 2005).

¹⁸⁰ Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 15 novembre 2005).

| | H. Feltz ¹⁸¹ | H. Bouchet ¹⁸² | G. d'Aboville ¹⁸³ | E. Morin ¹⁸⁴ | J.-L. Walter ¹⁸⁵ | E. Molinié ¹⁸⁶ |
|-------------------------------------|---|---------------------------|---------------------------------|-------------------------|--|---------------------------|
| Ensemble | Pour : 153 Contre : 23 Abst. : 23 | Pour : 201 | Pour : 201 | Pour : 13 Abst. : 1 | Pour : 155 Contre : 5 Abst. : 44 | Pour : 28 Abst. : 3 |
| Agriculture | Pour : 26 | Pour : 27 | Pour : 27 | Pour : 1 | Pour : 25 Abst. : 4 | Pour : 1 Abst. : 1 |
| Artisanat | Abst. : 10 | Pour : 10 | Pour : 10 | --- | Pour : 9 | Pour : 2 |
| Associations | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 1 | Pour : 4 | Pour : 1 |
| CFDT | Pour : 17 | Pour : 17 | Pour : 17 | Pour : 1 | Pour : 15 | Pour : 2 |
| CFE-CGC | Pour : 7 | Pour : 7 | Pour : 7 | Pour : 1 | Pour : 7 | Abst. : 1 |
| CFTC | Pour : 6 | Pour : 6 | Pour : 6 | Pour : 1 | Contre : 5 | Pour : 1 |
| CGT | Pour : 13 | Pour : 13 | Pour : 13 | Pour : 1 | Abst. : 15 | Pour : 2 |
| CGT-FO | Pour : 15 | Pour : 15 | Pour : 15 | Abst. : 1 | Abst. : 16 | Pour : 2 |
| Coopération | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 1 | Pour : 9 | Pour : 1 |
| Entreprises privées | Contre : 23 Abst. : 1 | Pour : 24 | Pour : 24 | Pour : 1 | Pour : 26 | Pour : 1 |
| Entreprises publiques | Abst. : 7 | Pour : 8 | Pour : 8 | Pour : 1 | Pour : 9 | Pour : 1 |
| FEHF-EL | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 1 | Pour : 3 Abst. : 1 | --- |
| Mutualité | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | --- | Pour : 2 | Pour : 1 |
| Outre-mer | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | --- | Pour : 7 | --- |
| Personnalités qualifiées | Pour : 31 Abst. : 1 | Pour : 32 | Pour : 32 | Pour : 1 | Pour : 26 Abst. : 6 | Pour : 3 |
| Professions libérales | Abst. : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | --- | Pour : 3 | Pour : 1 |
| UNAF | Pour : 10 | Pour : 10 | Pour : 10 | Pour : 1 | Pour : 10 | Pour : 2 |
| UNSA | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 1 | Abst. : 2 | Pour : 1 |

¹⁸¹ Avis « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (25-26 octobre 2005).

¹⁸² Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 octobre 2005).

¹⁸³ Avis « *La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix* », rapporté par M. Gérard d'Aboville au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (25-26 octobre 2005).

¹⁸⁴ Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », présentée par Mme Élisabeth Morin au nom de la délégation pour l'Union européenne (11 octobre 2005).

¹⁸⁵ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par M. Jean-Louis Walter au nom de la Commission temporaire (5-6 juillet 2005).

¹⁸⁶ Étude « *L'hôpital public en France : bilan et perspectives* », présentée par M. Éric Molinié au nom de la section des affaires sociales (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 21 juin 2005). Résultat du vote de l'étude en section auquel s'ajoutaient 6 voix « pour » et 1 abstention.

| | A. Duthilleul¹⁸⁷ | L. Guyau¹⁸⁸ | G. Grosmaire¹⁸⁹ | G. de La Loyère¹⁹⁰ | J.-P. Boisson¹⁹¹ | F. Édouard¹⁹² |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|---|--|--|---|
| Ensemble | Pour : 156 Abst. : 37 | Pour : 145 Abst. : 50 | Pour : 142 Contre : 19 Abst. : 33 | Pour : 145 Contre : 21 Abst. : 36 | Pour : 164 Contre : 1 Abst. : 34 | Pour : 114 Contre : 71 Abst. : 13 |
| Agriculture | Pour : 22 Abst. : 3 | Pour : 26 | Pour : 26 Contre : 2 Abst. : 1 | Pour : 26 Contre : 2 Abst. : 1 | Pour : 24 Abst. : 1 | Pour : 4 Contre : 10 Abst. : 5 |
| Artisanat | Pour : 10 | Abst. : 10 | Abst. : 10 | Abst. : 10 | Pour : 9 | Contre : 10 |
| Associations | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 |
| CFDT | Pour : 14 | Pour : 14 | Pour : 16 | Pour : 16 | Pour : 12 | Pour : 15 |
| CFE-CGC | Pour : 7 | Abst. : 7 | Pour : 6 | Abst. : 6 | Pour : 7 | Pour : 7 |
| CFTC | Pour : 6 | Pour : 6 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 6 |
| CGT | Abst. : 11 | Pour : 11 | Contre : 15 | Contre : 15 | Pour : 14 | Pour : 16 |
| CGT-FO | Abst. : 17 | Pour : 17 | Abst. : 16 | Abst. : 16 | Pour : 17 | Pour : 16 |
| Coopération | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 8 | Pour : 6 Contre : 1 Abst. : 2 | Pour : 9 | Pour : 7 |
| Entreprises privées | Pour : 26 | Abst. : 27 | Pour : 25 | Pour : 26 | Pour : 5 Abst. : 22 | Contre : 29 |
| Entreprises publiques | Pour : 9 | Pour : 7 Abst. : 2 | Pour : 8 | Pour : 8 | Pour : 4 Abst. : 4 | Contre : 7 |
| FEHF-EL | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Contre : 4 |
| Mutualité | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 4 |
| Outre-mer | Pour : 5 | Pour : 5 | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 7 | Abst. : 5 |
| Personnalités qualifiées | Pour : 22 Abst. : 3 | Pour : 21 Abst. : 4 | Pour : 23 Contre : 2 Abst. : 2 | Pour : 26 Contre : 3 Abst. : 1 | Pour : 26 Contre : 1 Abst. : 3 | Pour : 21 Contre : 7 Abst. : 3 |
| Professions libérales | Pour : 4 | Pour : 4 | Abst. : 4 | Pour : 4 | Abst. : 4 | Contre : 4 |
| UNAF | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 10 | Pour : 10 |
| UNSA | Abst. : 3 | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 3 |

¹⁸⁷ Avis « *Entreprises et simplifications administratives* », rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mai 2005).

¹⁸⁸ Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2005* », rapporté par M. Luc Guyau au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (24-25 mai 2005).

¹⁸⁹ Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », rapporté par M. Gaël Grosmaire au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (10-11 mai 2005).

¹⁹⁰ Avis « *Les perspectives financières de l'Union européenne* », rapporté par M. Georges de La Loyère au nom de la section des finances (10-11 mai 2005).

¹⁹¹ Avis « *La maîtrise foncière : clé du développement rural* », rapporté par M. Jean-Pierre Boisson au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (12-13 avril 2005).

¹⁹² Avis « *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités* », rapporté par M. François Édouard au nom de la section du travail (22-23 mars 2005).

| | F. Vilain ¹⁹³ | J. Guimet ¹⁹⁴ | A. Deleu ¹⁹⁵ | A. Deleu ¹⁹⁶ |
|---------------------------------|--------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Ensemble | Pour : 177 Abst. : 23 | Pour : 165 Contre : 11 Abst. : 29 | Pour : 11 Abst. : 1 | Pour : 11 Abst. : 2 |
| Agriculture | Pour : 21 Abst. : 3 | Pour : 23 Contre : 1 Abst. : 3 | Pour : 1 | Pour : 1 |
| Artisanat | Pour : 9 | Contre : 10 | --- | Abst. : 1 |
| Associations | Pour : 4 | Pour : 5 | --- | Pour : 1 |
| CFDT | Pour : 17 | Pour : 15 | Pour : 1 | Pour : 1 |
| CFE-CGC | Pour : 7 | Pour : 7 | Abst. : 1 | --- |
| CFTC | Pour : 6 | Pour : 6 | Pour : 1 | Pour : 1 |
| CGT | Abst. : 16 | Abst. : 15 | --- | Pour : 1 |
| CGT-FO | Pour : 16 | Pour : 14 | --- | --- |
| Coopération | Pour : 9 | Pour : 9 | --- | Pour : 1 |
| Entreprises privées | Pour : 26 | Pour : 27 | Pour : 1 | Abst. : 1 |
| Entreprises publiques | Pour : 6 | Pour : 10 | Pour : 1 | --- |
| FEHF-EL | Pour : 4 | Pour : 4 | Pour : 1 | Pour : 1 |
| Mutualité | Pour : 2 | Pour : 3 | Pour : 1 | Pour : 1 |
| Outre-mer | Pour : 6 | Pour : 6 | --- | --- |
| Personnalités qualifiées | Pour : 28 Abst. : 4 | Pour : 24 Abst. : 7 | Pour : 1 | Pour : 1 |
| Professions libérales | Pour : 4 | Abst. : 4 | Pour : 1 | --- |
| UNAF | Pour : 9 | Pour : 9 | Pour : 1 | Pour : 1 |
| UNSA | Pour : 3 | Pour : 3 | Pour : 1 | Pour : 1 |

¹⁹³ Avis « La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services », rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004).

¹⁹⁴ Avis « Les conséquences économiques et sociales des crises agricoles », rapporté par M. Joseph Guimet au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (26-27 octobre 2004).

¹⁹⁵ Communication « Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005 », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 12 octobre 2004). Résultat du vote de la communication en délégation (29 juin 2004).

¹⁹⁶ Communication « Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004 », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 18 novembre 2003). Résultat du vote de la communication en délégation (4 novembre 2003).

Annexe 4 : Liste des avis adoptés par le Conseil économique et social depuis octobre 2002, entrant dans le champ de la stratégie de Lisbonne.

I - AMÉLIORER LA COORDINATION ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELON EUROPÉEN

- Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).
- Avis « *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* », rapporté par M. Philippe Le Clézio au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (22-23 novembre 2005).
- Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (15 novembre 2005).
- Avis « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (25-26 octobre 2005).
- Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2005* », rapporté par M. Luc Guyau au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (24-25 mai 2005).
- Avis « *Les perspectives financières de l'Union européenne* », rapporté par M. Georges de La Loyère au nom de la section des finances (10-11 mai 2005).
- Avis « *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie* », rapporté par M. Lucien Bouis au nom de la section des relations extérieures (6-7 juillet 2004).
- Avis « *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de Plan État-régions* », rapporté par M. Francis Vandeweeeghe au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (22-23 juin 2004).
- Étude « *Les relations économiques et culturelles entre la France et l'Inde* », rapportée par M. Georges Abadie au nom de la section des relations extérieures (22 avril 2004).
- Avis « *Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord* », rapporté par M. Michel Franck au nom de la section des relations extérieures (23-24 mars 2004).
- Avis « *La 'judiciarisation' de l'économie* », rapporté par M. Jean-Paul Noury au nom de la section des finances (9-10 mars 2004).
- Avis « *Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macro-économique en France et en Europe* », rapporté par M. Dominique

Taddéi au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (14-15 octobre 2003).

- Avis « *Les nécessaires évolutions du financement de l'Union européenne* », rapporté par M. Georges de La Loyère au nom de la section des finances (23-24 septembre 2003).
- Avis « *Projet de loi de programme pour l'Outre-mer* », rapporté par Mme Marlène Mélisse au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (11-12 février 2003).

II - ÉDIFIER LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

- Avis « *Projet de loi de programme pour la recherche* », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (15-16 novembre 2005).
- Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (15 novembre 2005).
- Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 octobre 2005).
- Communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », présentée par Mme Élisabeth Morin au nom de la délégation pour l'Union européenne (11 octobre 2005).
- Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (12 octobre 2004).
- Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, et par Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs au nom de la commission *ad hoc* (31 août 2004).
- Avis « *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie* », rapporté par M. Lucien Bouis au nom de la section des relations extérieures (6-7 juillet 2004).
- Avis « *La politique spatiale de recherche et de développement industriel* », rapporté par M. Alain Pompidou au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (22-23 juin 2004).
- Avis « *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de Plan État-régions* », rapporté par M. Francis

Vandeweege au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire 22-23 juin 2004).

- Avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », rapporté par Mme Claude Azéma au nom de la section des affaires sociales (8-9 juin 2004).
- Avis « *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne* », rapporté par M. Jean-Claude Pasty au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (11-12 mai 2004).
- Avis « *Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord* », rapporté par M. Michel Franck au nom de la section des relations extérieures (23-24 mars 2004).
- Avis « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 janvier 2004).
- Avis « *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (16-17 décembre 2003).
- Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (18 novembre 2003).

III - CONFORTER LA COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE DANS UN CADRE EUROPÉEN

- Avis « *L'automobile française : une filière majeure en mutation* », rapporté par M. Roland Gardin au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 juin 2006).
- Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).
- Avis « *La faisabilité des programmes d'infrastructures* », rapporté par M. Philippe Valletoux au nom de la section des finances (14-15 mars 2006).
- Avis « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (25-26 octobre 2005).
- Avis « *Entreprises et simplifications administratives* », rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mai 2005).

- Avis « *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* », rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004).

IV – DÉVELOPPER L'EMPLOI POUR MIEUX RÉNOVER LE CAPITAL HUMAIN

- Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).
- Contribution « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (15 novembre 2005).
- Avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 octobre 2005).
- Avis « *La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix* », rapporté par M. Gérard d'Aboville au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (25-26 octobre 2005).
- Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2005* », rapporté par M. Luc Guyau au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (24-25 mai 2005).
- Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », rapporté par M. Gaël Grosmaire au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (10-11 mai 2005).
- Avis « *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités* », rapporté par M. François Édouard au nom de la section du travail (22-23 mars 2005).
- Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, et par Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs au nom de la commission *ad hoc* (31 août 2004).
- Étude de synthèse « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau au nom de la commission spéciale du Plan (6 juillet 2004).
- Avis « *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?* », rapporté par M. Jean Billet au nom de la commission spéciale du Plan (9-10 mars 2004).

- Avis « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 janvier 2004).
- Avis « *La place du travail* », rapporté par M. Bernard Vivier au nom de la section du travail (8-9 juillet 2003).

V - RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

- Avis « *'Défense deuxième chance' : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes* », rapporté par Mme Françoise Geng au nom de la section du travail (13-14 juin 2006).
- Avis « *La conjoncture économique et sociale en 2006* », rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).
- Avis « *Aménagement du territoire : services publics et services au public* », rapporté par M. Jean-Alain Mariotti au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (10-11 janvier 2006).
- Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par M. Jean-Louis Walter au nom de la Commission temporaire (5-6 juillet 2005).
- Étude « *L'hôpital public en France : bilan et perspectives* », présentée par M. Éric Molinié au nom de la section des affaires sociales (21 juin 2005).
- Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005* », présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu (12 octobre 2004).
- Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, et par Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs au nom de la commission *ad hoc* (31 août 2004).
- Avis « *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie* », rapporté par M. Lucien Bouis au nom de la section des relations extérieures (6-7 juillet 2004).
- Avis « *Le logement dans l'Outre-mer français* », rapporté par Mme Marie-Claude Tjibaou au nom de la section du cadre de vie (8-9 juin 2004).
- Avis « *Organisation du travail et nouveaux risques pour la santé des salariés* », rapporté par Mme Elyane Bressol au nom de la section du travail (6-7 avril 2004).
- Avis « *Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord* », rapporté par M. Michel Franck au nom de la section des relations extérieures (23-24 mars 2004).

- Avis « *Pour une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap* », rapporté par M. Maurice Bonnet au nom de la section des affaires sociales (24-25 février 2004).
- Avis « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 janvier 2004).
- Avis « *Accès au logement, droits et réalités* », rapporté par Mme Nicole Prud'homme au nom de la section du cadre de vie (13-14 janvier 2004).
- Avis « *La prévention en matière de santé* », rapporté par M. Guy Robert au nom de la section des affaires sociales (25-26 novembre 2003).
- Avis « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert au nom de la section des affaires sociales (17-18 juin 2003).
- Avis « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* », rapporté par M. Charles Demons au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (12-13 novembre 2002).
- Avis « *Quelles compétences sociales, quels acteurs dans une Union européenne élargie ?* », rapporté par Mme Evelyne Pichenot au nom de la section des relations extérieures (22-23 octobre 2002).

VI - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

- Avis « *Les enjeux de l'après-Kyoto* », rapporté par Mme Elyane Bressol au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 avril 2006).
- Avis « *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques* », rapporté par M. Paul de Viguerie au nom de la section du cadre de vie (25-26 avril 2006).
- Avis « *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs* », rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (14-15 mars 2006).
- Avis « *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* », rapporté par Mme Cécile Felzines au nom de la section du cadre de vie (13-14 décembre 2005).
- Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », rapporté par M. Gaël Grosmaire au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (10-11 mai 2005).

- Avis « *La maîtrise foncière : clé du développement rural* », rapporté par M. Jean-Pierre Boisson au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (12-13 avril 2005).
- Avis « *Les conséquences économiques et sociales des crises agricoles* », rapporté par M. Joseph Guimet au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (26-27 octobre 2004).
- Avis « *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie* », rapporté par M. Lucien Bouis au nom de la section des relations extérieures (6-7 juillet 2004).
- Avis « *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de Plan État-régions* », rapporté par M. Francis Vandeweege au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (22-23 juin 2004).
- Avis « *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne* », rapporté par M. Jean-Claude Pasty au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (11-12 mai 2004).
- Avis « *Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord* », rapporté par M. Michel Franck au nom de la section des relations extérieures (23-24 mars 2004).
- Avis « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (8-9 juillet 2003).
- Avis « *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire* », rapporté par M. Charles Bonissol au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (1-2 juillet 2003).

TABLE DES SIGLES

| | |
|--------|---|
| AFD | : Agence française de développement |
| ANAH | : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat |
| ANPE | : Agence nationale pour l'emploi |
| BCE | : Banque centrale européenne |
| BIT | : Bureau international du travail |
| CA | : Contrat d'avenir |
| CAE | : Contrat d'accompagnement dans l'emploi |
| CDSEI | : Comité du dialogue social sur les questions européennes et internationales |
| CESE | : Comité économique et social européen |
| CESU | : Chèque emploi service universel |
| CFA | : Centre de formation des apprentis |
| CHU | : Centre hospitalier et universitaire |
| CNE | : Contrat nouvelle embauche |
| COSAME | : Coopération et de soutien aux artisans et micro-entreprises des pays du Sud (programme de) |
| DIF | : Droit individuel à la formation |
| DIRD | : Dépense intérieure brute de recherche et développement |
| EPF | : Établissement public foncier |
| FFIPSA | : Fonds de financement des prestations sociales agricoles |
| FMI | : Fonds monétaire international |
| FSV | : Fonds de solidarité vieillesse |
| GES | : Gaz à effet de serre |
| GOPE | : Grandes orientations de politique économique |
| HCCI | : Haut conseil à la coopération internationale |
| HQE | : Haute qualité environnementale |
| INED | : Institut national d'études démographiques |
| IR | : Impôt sur le revenu |
| LDI | : Lignes directrices intégrées |
| LFSS | : Loi de financement de la sécurité sociale |
| LOLF | : Loi organique relative aux lois de finances |
| MIES | : Mission interministérielle sur l'effet de serre |

| | |
|-------|--|
| NTIC | : Nouvelles technologies de l'information et de la communication |
| OCDE | : Organisation de coopération et de développement économique |
| OIT | : Organisation internationale du travail |
| PCRD | : Programme cadre de recherche, de développement et de démonstration technologique |
| PNAE | : Plan national d'action pour l'emploi |
| PNAI | : Plan national d'action pour l'inclusion |
| PNR | : Programme national de réforme |
| PPE | : Prime pour l'emploi |
| PPP | : Partenariat public-privé |
| PRES | : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur |
| R&D | : Recherche et développement |
| RSI | : Régime social des indépendants |
| SAFER | : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural |
| SBIR | : Small Business Innovation Research |
| SGAE | : Secrétariat général des affaires européennes |
| SIEG | : Services d'intérêt économique général |
| SIG | : Service d'intérêt général |
| SMA | : Service militaire adapté |
| SRU | : Solidarité et de renouvellement urbain (loi de) |
| TIC | : Technologies de l'information et de la communication |
| TPE | : Très petite entreprise |
| VAE | : Validation des acquis de l'expérience |

Dans la perspective du Sommet européen de printemps 2007, cette communication rassemble de manière synthétique les éléments concernant le champ de la stratégie de Lisbonne qui se trouvent dans les avis récents adoptés par le Conseil économique et social.

Cette communication présente aussi à la demande du Gouvernement les observations de notre assemblée sur le projet de « *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme* », qui sera transmis prochainement à la Commission européenne.